

SAC-070504

UNIVERSITÉ DE MONCTON

196^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 4 mai 2007

Salle 142 Pavillon Adrien-J.-Cormier

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Hélène Albert, directrice	Moncton	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Samira Belyazid, professeure	Edmundston	Claude Miningou, étudiant	Moncton
Andrew Boghen, doyen	U de M	Abdelaziz Nait Ajjou	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	François Renaud, professeur	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)	U de M	Alain Roberge, bibliothécaire en chef	Moncton
Richard Boulanger, professeur	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Charles Bourque, doyen	Moncton	Justin Robichaud, étudiant	Moncton
Lise Caron, doyenne	Edmundston	Hubert Roussel, directeur	Moncton
Paul-A. Chiasson, doyen	Moncton	Marc-André Villard, professeur	Moncton
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston	Manfred Winter, professeur	Moncton
Paul Deguire, professeur	Moncton		
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Pierrette Fortin, professeure	Edmundston		
Jeanne d'Arc Gaudet, professeure	Moncton		
Serge Gauvin, professeur	Moncton		
Marielle Gervais, professeure	Moncton		
Colette Landry Martin, doyenne	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Guy Lefrançois, bibliothécaire	Edmundston		
Anne Lowe, doyenne	Moncton		
Patrick Maltais, directeur	Moncton		
France Marquis, professeure	Edmundston		

		<u>INVITÉS ET INVITÉES</u>	
		Paul-Émile Benoit, directeur Service des communications	Moncton
		Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
		Nassir El-Jabi, vice-recteur Administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
		Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
		Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
		S. Claudette Melanson, professeure à la retraite	Moncton
		Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
		Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Paul Albert, Marie-France Albert, Lyne Chantal Boudreau, Liette Clément, Étienne Dako, Sylvie Desjardins, David Lonergan et Salem Lakhal

ABSENCES : Robert Baudouin et Albert Lavoie

1.	OUVERTURE	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-070309	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)	4
8.	CORRESPONDANCE	5
9.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-070402	5
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	5
	10.1 Baccalauréat en récréologie	5
11.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	8
	11.1 Règlement universitaire 2.3.4 <i>Description de la mineure</i>	8
	11.2 Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles	8
	11.3 Lignes directrices pour la préparation d'une description de cours	11
12.	NOMINATIONS	12
	12.1 Bureau de direction du Sénat académique	12
	12.2 Comité conjoint de la planification	12
	12.3 Comité d'appel du Sénat académique	13
	12.4 Comité d'attestation d'études	13
	12.5 Comité de sélection des grades honorifiques	13
	12.6 Comité des programmes	14
13.	RECONFIGURATION DES PROGRAMMES	14
14.	MODIFICATION À LA POLITIQUE RELATIVE AU STATUT DE PROFESSEUR OU PROFESSEUR ASSOCIÉ, CHERCHEUSE OU CHERCHEUR ASSOCIÉ ET CHERCHEUSE OU CHERCHEUR INVITÉ	28
15.	CRÉATION DU STATUT DE CLINICIENNE OU CLINICIEN ASSOCIÉ	29
16.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (ARTICLE 89 ET 90.1)	31
17.	COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK	33
18.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-070421	35
19.	ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE	35
20.	AFFAIRES NOUVELLES	36
21.	PROCHAINE RÉUNION	36
22.	CLÔTURE	36

DOCUMENTS	37
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1)
DOCUMENT B : Procès-verbal CCJ-070402	B(1-11)
DOCUMENT C : Rapport du Comité des programmes	C(1-22)
DOCUMENT D : Nominations	D(1-8)
DOCUMENT E : Reconfiguration des programmes	E(1-17)
DOCUMENT F : Modification à la Politique relative au statut de professeure ou professeur associé, chercheuse ou chercheur associé et chercheuse ou chercheur invité	F(1-2)
DOCUMENT G : Création du statut de clinicienne ou clinicien associé	G(1-2)
DOCUMENT H : Modifications aux Statuts et règlements (articles 89 et 90.1)	H(1-3)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres. Il s'agit de la 196^e séance du Sénat académique. Il nomme les personnes excusées et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Hélène Albert, directrice par intérim de l'École de travail social, Claude Miningou, étudiant au Campus de Moncton et Justin Robichaud, étudiant au Campus de Moncton. Il fixe l'heure de clôture à 16 h 30 et il nomme Suzanne LeBlanc et Sr. Claudette Melanson comme scrutatrices. Il est 8 h 30.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Minute de recueillement à la mémoire de la sénatrice, madame Katherine Marcoccio, professeure et directrice de l'École du travail social.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale confirme le droit de présence.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Le point 13 sera traité après la pause du matin.

R : 01-SAC-070504

Paul-A. Chiasson, appuyé par Marielle Gervais, propose :

« Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour tel que présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-070309

Corrections

- ▶ Page 19, 3^e paragraphe de la fin, il faut lire : Destrempes au lieu de Deguire.
- ▶ Page 32, dernier paragraphe, il faut lire : « ... des précédents qui ont été créés, il y a 13 ans » au lieu de « ... des précédents qui ont été créés 13 ans passés ».
- ▶ Page 38, avant dernier paragraphe, 5^e ligne, il faut lire : « ... la Commission va préparer un rapport...»

R : 02-SAC-070504

Colette Landry Martin, appuyée par Jeanne d'Arc Gaudet, propose :

« Que le Sénat académique adopte le procès-verbal SAC-070309 tel que corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

Aucune.

8. CORRESPONDANCE

SG : Le président du Sénat académique a reçu une lettre de Valmont Cormier, secrétaire du Comité d'appel du Sénat académique. Cette lettre, datée du 24 avril 2007, a été étudiée par le Bureau de direction du Sénat académique et, suite à l'examen du contenu de la lettre, le Bureau de direction du Sénat académique a jugé bon de remettre cette lettre à la Réunion des vice-doyennes et vice-doyens.

9. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-070402

Voir le Document B, p. 1-11

R : 03-SAC-070504

Colette Landry Martin, appuyée par Charles Bourque, propose :

« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-070402. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

10.1 Baccalauréat en récréologie

VRER : Le Comité conjoint de la planification s'est penché sur l'évaluation du programme de Baccalauréat en récréologie dont l'évaluation a été faite par le professeur Jean-Claude Pageot, professeur à la retraite de l'Université d'Ottawa. Un rapport préliminaire a été présenté en avril 2006 et le rapport final a été présenté au mois d'août 2006. Toutes les instances interpellées ont eu l'occasion de réagir au rapport. Dans son introduction, l'évaluateur explique que la récréologie est une jeune discipline en constante évolution. Son champ d'intervention a été élargi et il touche maintenant les domaines du tourisme, de la culture et de la récréation thérapeutique. L'évaluateur dit que le programme répond à un besoin et qu'il est bel et bien conforme à la mission de l'Institution. Au niveau des objectifs du programme, l'École de kinésiologie et de récréologie est invitée à les rendre plus compatibles avec les réalités d'aujourd'hui. Trois profils de formation seront privilégiés, soit l'intervention communautaire, la récréation thérapeutique et le tourisme. Aussi, l'évaluateur demande d'examiner la pertinence du programme du *Certificat en gestion des organismes associatifs*. Quant au programme de baccalauréat, l'évaluateur est d'avis que des changements doivent être apportés au contenu du programme. Il faut regarder la pertinence de certains cours comme, par exemple, le cours FRAN2502 et un cours de communication. Il faut aussi examiner la liste C des cours à option. Il faut aussi examiner la séquence des cours, l'ajout de cours, l'ajout d'un stage et une plus grande utilisation de l'informatique. Au niveau de la pédagogie, l'évaluateur dit que les professeures et professeurs réguliers de l'École de kinésiologie et de récréologie sont très appréciés et qu'elles et ils ont de bonnes stratégies pédagogiques, adaptées à la discipline. Toutefois les chargées et chargés de cours sont peu disponibles. Au niveau des ressources professionnelles, l'évaluateur propose la présence de cinq professeures et professeurs. Il y en a présentement 4,5. Il y a 38 étudiantes et étudiants inscrits au programme, ce qui donne un ratio professeur-étudiant de 8,4. L'embauche éventuelle d'une personne en récréologie thérapeutique semble tout à fait légitime lorsque viendra le temps de remplacer des départs à la retraite ou autres. L'embauche sera conforme à la politique d'équité en matière d'emploi. Concernant les ressources matérielles, elles sont satisfaisantes, quoique la salle d'étude pourrait être rénovée. Enfin, le dernier point concerne la population étudiante. L'inscription varie de 38 à 49 étudiantes et étudiants par année depuis cinq ans et l'évaluateur suggère un meilleur recrutement au Québec et en Ontario.

R : 04-SAC-070504

Neil Boucher, appuyé par Hubert Roussel, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe du Baccalauréat en récréologie, c'est-à-dire :

10.1 Baccalauréat en récréologie (suite)

R : 04-SAC-070504 (suite)

RECOMMANDATION 1

Que le programme de Baccalauréat en récréologie soit maintenu et que l'on procède à l'amélioration du programme en s'inspirant des recommandations de l'évaluateur externe jugées pertinentes.

RECOMMANDATION 2

Que le programme, de par les membres du corps professoral et de par ses diplômées et diplômés, continue de jouer un rôle aux niveaux provincial, atlantique et international et que l'on examine la possibilité d'être plus présent au niveau des organismes francophones canadiens.

RECOMMANDATION 3

Que l'équipe professorale affectée au secteur de récréologie, l'ÉKR et la FSSSC, améliorent et développent les principaux profils de formation et d'intervention (l'intervention communautaire, la récréation thérapeutique et le tourisme) de la récréologie en s'inspirant des recommandations et des paramètres exposés par l'évaluateur à cet effet.

RECOMMANDATION 4

Que le Certificat en gestion des organismes associatifs soit transféré à l'Éducation permanente.

RECOMMANDATION 5

Que l'ÉKR procède à un examen attentif de son programme de récréologie et fasse les changements jugés pertinents comme suite aux recommandations de l'évaluateur quant aux aspects suivants du programme :

- ▶ *la pertinence du cours FRAN2502 pour les étudiantes et les étudiants en récréologie;*
- ▶ *la structure actuelle du groupe de cours à option C;*
- ▶ *la séquence de la prestation des cours du programme;*
- ▶ *la possibilité d'insérer des cours d'autres disciplines dans les trois différents profils de formation;*
- ▶ *l'ajout d'un stage en première ou deuxième année.*

RECOMMANDATION 6

Que l'ÉKR assure l'encadrement du développement des plans de cours enseignés par des chargées et chargés de cours et exige que les contenus et les plans de cours soient respectés, ainsi que le recommande l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 7

Que l'ÉKR et la FSSSC préparent un plan de renouvellement professoral qui tiendra compte des orientations du programme, notamment celles du domaine de la récréation thérapeutique.

RECOMMANDATION 8

Que l'ÉKR et la FSSSC, en collaboration avec le Service de recrutement, mettent sur pied un programme vigoureux de recrutement qui permettra d'augmenter les inscriptions en récréologie. »

10.1 Baccalauréat en récréologie (suite)

Bouchard : J'aimerais revenir sur une remarque du doyen par intérim, monsieur Desjardins. Il fait référence à une remarque de l'évaluateur par rapport aux objectifs du programme et il dit que la première chose à faire serait de définir plus précisément ces objectifs. Ensuite, on pourra faire les réformes nécessaires au Baccalauréat en récréologie. Je ne retrouve pas cela dans les recommandations du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Je pense que c'est une des remarques importantes. Je pense que l'École devrait se pencher sur ces objectifs, car on nous propose quand même trois profils de formation : l'intervention communautaire, la récréation thérapeutique et le tourisme. Il ne dit pas de faire des choix, mais de les mettre en ordre. Il faut peut-être réfléchir sur le besoin réel en récréologie car on parle des bienfaits que ce programme a donné à la société acadienne. Je pense qu'il a raison en particulier dans le domaine de l'intervention communautaire. Je pense que les gens en récréologie ont fait un excellent travail dans les municipalités et dans les organismes semblables. Il semblerait que nous voulons maintenant un profil de formation en récréation thérapeutique et puis, on délaisse ça, on ne le sait pas. Donc, je pense que l'on devrait avoir une recommandation à l'effet que l'École de kinésiologie et de récréologie précise exactement les objectifs du programme. Quelle est la mission? En même temps, il faut s'interroger sur les véritables besoins car on leur dit : *allez en santé*, c'est peut être raisonnable, mais en autant qu'il y ait vraiment un besoin. Je pense qu'il serait intéressant de le signaler. En ce qui concerne les ressources, encore une fois, on a un évaluateur qui recommande une augmentation des ressources. Encore une fois, on nous dit non, ce n'est pas nécessaire. Est-ce que les évaluateurs ont tort? Je pense que l'on a un problème sérieux de ressources dans un certain nombre de programmes et il va falloir s'y attaquer et arrêter de réduire les effectifs des unités au hasard. Je pense que l'on a des problèmes de qualité et il serait temps que le Sénat académique se préoccupe de cela. Mon dernier point concerne les chargées et chargés de cours. On nous dit que l'on se plaint des chargées et chargés de cours et que la solution est de les encadrer. Qui va les encadrer? Est-ce que ce sont nous les professeures et professeurs qui vont non seulement donner des cours, mais encore s'occuper des chargées et chargés de cours pour les inciter à donner un bon cours? Je pense que c'est déraisonnable de croire cela. On n'a pas le temps et l'on n'a pas l'énergie et peut-être même toutes les compétences pour s'occuper des chargées et chargés de cours.

Roussel : Au niveau de la mission et des orientations du programme, il y a eu une réflexion entamée, depuis quelques années, sur la nature des orientations et aussi à savoir si ces orientations répondent aux besoins liés à l'intervention communautaire, aux loisirs thérapeutiques et au tourisme. Je pense que ceci a été assez discuté et que ce sont trois champs d'intervention qui répondent à un besoin de la société acadienne et canadienne. Je pense que les professeures et professeurs de ces secteurs ont décidé de développer, avec la direction, des moyens afin d'assurer que l'on offre des cours dans ces trois secteurs. Évidemment, toute la question des ressources professorales est importante. Concernant la prochaine ressource professorale identifiée dans le domaine des loisirs thérapeutiques, cela sera certainement adressé lors des prochaines retraites. Pour ce qui est des chargées et chargés de cours, ceci ne relèvera pas des professeures et professeurs actuels même si certaines et certains donneront un coup de main.

McKee-Allain : Concernant la recommandation 5, je note que l'on demande à l'École de procéder à un examen attentif d'un certain nombre de cours. Il y a le cours FRAN2502 et les cours à option de la liste C. La plupart, sauf quelques cours de psychologie, sont des cours offerts à la Faculté des arts et des sciences sociales. Mon souhait, c'est que la Faculté soit consultée et qu'il y ait des rencontres avec les départements et les secteurs en question pour voir comment la mise à jour devrait être faite.

Deguire : Je regarde la formation du Baccalauréat et j'observe qu'il y a trois domaines principaux : l'intervention communautaire, la récréation thérapeutique et le tourisme. Je ne vois pas d'orientation spécialisée.

VRER : J'apprécie tous les commentaires du sénateur Bouchard sur la question de la mission et des objectifs. Je pense que le sénateur Roussel a fait le point. Sur la question des ressources, il est certain que l'Université de Moncton pourrait profiter de ressources professionnelles additionnelles dans les différents programmes. Vous êtes le dernier groupe que je dois convaincre. Je prendrais l'intervention du sénateur Bouchard en disant

10.1 **Baccalauréat en récréologie** (suite)

que tous les évaluateurs ne peuvent pas avoir tort et je la retournerais pour dire que je refuse de voir que tous nos programmes n'ont pas suffisamment de ressources. Les évaluatrices et évaluateurs, qui sont pour la très grande majorité des professeures et professeurs, viennent d'institutions qui éprouvent elles aussi des difficultés au niveau des ressources. Comme nous, ces professeures et professeurs sont à la recherche de ressources additionnelles dans leurs institutions respectives. Elles et ils viennent ici et c'est prévisible qu'ils vont dire que des ressources additionnelles sont nécessaires. Malheureusement, ce qui arrive et mon expérience me le prouve, c'est que les évaluatrices et évaluateurs qui viennent de l'extérieur ne contextualisent pas nécessairement la situation. J'ai reçu des évaluations de programme où l'évaluatrice ou l'évaluateur avait dit qu'il fallait absolument une autre ressource et par la suite, le doyen est venu me dire que cela n'était pas nécessaire, une doyenne ou un doyen contextualise ce qui se vit à l'Université de Moncton. En fin de compte, un ratio d'une professeure ou d'un professeur pour moins que neuf étudiantes et étudiants me paraît un ratio fort acceptable. Au niveau des chargées et chargés de cours, je suis d'accord avec le sénateur Bouchard qu'il y a des professeures et professeurs qui sont possiblement débordés et qui ne pourraient pas être en mesure de les encadrer. Il faut savoir que la demande d'avoir un encadrement de la part des professeures et professeurs réguliers sur place n'est pas quelque chose d'inconnu à l'Université de Moncton Si je me réfère à la Faculté des sciences de l'éducation, les professeures et professeurs réguliers encadrent régulièrement les chargées et chargés de cours.

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE.

11. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document C, p. 1-22

11.1 **Règlement universitaire 2.3.4 Description de la mineure**

VRER : Il s'agit d'une clarification concernant le règlement universitaire 2.3.4. On précise que le choix des cours à option doit être approuvé par la direction du programme de la mineure.

R : 05-SAC-070504

Neil Boucher, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« Que le Sénat académique adopte les modifications proposées au règlement universitaire 2.3.4 Description de la mineure présenté dans le Répertoire 1^{er} cycle. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

11.2 **Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le document intitulé *Propositions de modifications aux règlements universitaires des deuxième et troisième cycles*. Il explique les changements importants au niveau des règlements et propose l'adoption.

11.2 **Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles** (suite)**P : 06-SAC-070504**

Neil Boucher, appuyé par Andrew Boghen, propose :

« Que le Sénat académique adopte les modifications aux règlements universitaires 31.2, 31.2.1, 31.2.2, 31.3.4, 31.4, 31.5.1, 31.6, 31.6.6, 31.6.7, 31.7, 31.7.1, 31.7.2, 31.7.4, 32.4, 32.4.1, 32.5, 32.7, 32.8, 32.8.5, 32.9, 32.9.1, 32.9.2, 32.9.4, l'ajout des règlements universitaires 31.3.5, 31.6.5, 31.9, 32.3, 32.4.2, 32.4.3, 32.11, le retrait des règlements universitaires 31.4.3 et 32.5.3, le décalage des règlements universitaires 31.6.5, 31.6.6, 31.6.7 et 31.6.8 qui deviennent respectivement 31.6.6, 31.6.7, 31.6.8 et 31.6.9, le décalage des règlements universitaires 32.3, 32.4, 32.5, 32.6, 32.7, 32.8, 32.9 et leurs sous-sections correspondantes qui deviennent respectivement 32.4, 32.5, 32.6, 32.7, 32.8, 32.9, 32.10 avec leurs sous-sections correspondantes respectives. »

Gaudet : Je consulte régulièrement ces règlements et c'est la première fois que j'ai la chance d'examiner chacune des modifications proposées. Je propose un comité plénier pour une durée de 30 minutes.

R : 07-SAC-070504

Jeanne d'Arc Gaudet, appuyée par Marc-André Villard, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier pour un maximum de 30 minutes. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Il est 9 h 15.

Le Sénat académique revient en assemblée régulière à 9 h 50.

Recteur et vice-chancelier : J'ai une suggestion. Quand on avait des textes que je considère relativement fondamentaux comme celui-ci, on avait établi, il y a quelques années, une pratique à l'effet que l'on avait une première discussion au Sénat qui s'appelle une première lecture. On recevait alors des commentaires et l'on demandait s'il y avait des ajustements à faire à la proposition. On revenait une deuxième fois pour un vote sur la question. C'est très difficile de faire la rédaction d'un règlement séance tenante. Je ne sais pas ce que cela peut impliquer pour les gens qui sont dans les cycles supérieurs en septembre 2007, mais à la limite ceci voudrait dire que l'on devrait considérer ce point pour décision au mois d'août 2007. Sinon, on va avoir beaucoup de discussion encore pour commencer à faire de la rédaction. Il me semble qu'il y a quelques imprécisions qui portent à interprétation et je crois que l'on devrait, sous une forme purement juridique, s'assurer que l'on a bien ficelé en quelque sorte le message que l'on veut dans notre règlement universitaire. Ma suggestion, si c'est possible, c'est de considérer cette discussion comme une première lecture et ramener cela au mois d'août pour décision finale.

Boghen : Sur la question juridique, je ne peux pas me prononcer. Sur l'autre point, il faut savoir que cela fait deux ans que nous en parlons. Il y a eu plusieurs consultations à plusieurs niveaux et je me demande si c'est vraiment nécessaire de refaire une autre consultation?

Recteur et vice-chancelier : Je crois que je me suis mal exprimé. Je n'ai pas utilisé le mot *consultation*. Je suis tout à fait d'accord avec vous qu'il y a eu une très longue consultation et je pense que tout le monde le reconnaît. Je crois quand même qu'il faut respecter l'autorité du Sénat académique afin d'établir un règlement universitaire. Pour moi, c'était une question de pouvoir prendre les commentaires exprimés en Comité plénier et voir dans quelle mesure nous pouvons amener certaines précisions pour considération finale. Je ne suggère pas du tout que l'on retourne faire des consultations. Je pense que les consultations ont été faites.

11.2 Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles (suite)

Villard : Effectivement, nous avons eu de nombreuses discussions au Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche sur ce point. Toutes les unités qui gèrent les programmes d'études supérieures sont représentées, et à la majorité, ces changements ont été apportés. Le dossier est passé au Comité des programmes et ce que l'on entend autour de la table porte sur le fond, disons la logique derrière ces changements, et je ne pense pas que c'est une question de formulation. Je pense que l'article 31.5.1 est vraiment une question de philosophie, donc il faut avoir un vote là-dessus. Je suis contre le fait de reporter cela au mois d'août.

Gaudet : Je crois qu'il n'y a rien qui empêche des unités d'aller à l'extérieur; elles peuvent y aller. Si des unités jugent que les expertises sont à l'intérieur de l'Université, elles peuvent en profiter. Je souhaiterais que le règlement ne soit pas aussi rigide. Je souhaiterais que l'on soit moins dans une logique binaire et que l'on tente de doser un peu les règlements. Je pense qu'il faut le renvoyer et il faut que cela soit retravaillé. Je suis d'accord avec le recteur et vice-chancelier, on ne peut pas régler cela séance tenante.

Bourque : Je pense qu'il y a quelques questions qui méritent un deuxième regard. Il y a le libellé de l'article 31.2.2 où l'on semble indiquer qu'il y a un problème dans la dernière phrase. Je pense que cela n'est pas la bonne façon de l'approcher. À l'article 31.5.1, il y a peut-être d'autres informations qui pourraient nous éclairer et l'on voudra peut-être le maintenir ou peut-être lui donner un peu plus de flexibilité. Et enfin, peut-être que l'on veut insérer, dans l'article 31.6.5, une étape.

R : 08-SAC-070504

Charles Bourque, appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet, propose :

« Que l'on reporte la décision à la réunion du Sénat académique du mois d'août. »

Président d'assemblée : C'est une proposition incidente. La question débattue porte uniquement sur la pertinence de reporter la question.

McKee-Allain : Je voulais voter en faveur parce que je pense qu'il y a des enjeux qui touchent beaucoup plus que la question de formulation du règlement. Je suis préoccupé par l'orientation et le sens que l'on donne aux mots *critique en milieu minoritaire*. Je pense qu'il y a lieu de débattre ceci, donc pour toutes sortes de raisons, je pense que ceci touche une question de fond. Je sais qu'il y a eu de la consultation. Je me mets à la place du doyen Boghen et je suis certaine que l'on voudrait passer au vote, mais je voterai en faveur du report pour ces raisons.

VRER : Bien que je ne sois pas en désaccord avec un report et un travail d'aménagement du document pour pouvoir l'amener au Sénat académique du mois d'août, je voudrais tout simplement rappeler aux sénatrices et sénateurs que nous avons touché au deuxième cycle seulement et si nous faisons le même exercice pour le troisième cycle, ceci pourrait engendrer des délais.

Président d'assemblée : Pour ce qui est du troisième cycle, je pense qu'une motion de Comité plénier sur le troisième cycle serait recevable après avoir traité cette proposition-ci.

Couturier : Nous sommes au mois de mai. Si le tout est renvoyé au Sénat académique du mois d'août, à quelle instance est-ce que l'on demande de prendre la relève, est-ce que c'est au Conseil de la faculté? Est-ce que c'est au Comité des programmes d'assurer le suivi?

VRER : Il n'y a qu'une réunion du Comité des programmes d'ici le mois d'août. Donc, ceci va fort probablement aller au Sénat académique du mois de novembre et si nous n'avons pas encore touché le troisième cycle, ceci ira au mois de mars 2008.

McKee-Allain : Concernant le calendrier, quels sont les échéanciers pour les personnes qui font une demande dans des cycles supérieurs? Est-ce que ça fait une différence de régler quelque chose à très court terme ou, admettons que ceci prenne une partie de la prochaine année académique, est-ce qu'il y a un impact concret en terme de calendrier pour les cycles supérieurs?

11.2 Règlements universitaires des deuxième et troisième cycles (suite)

S. LeBlanc : Toutes modifications aux règlements universitaires entrent en vigueur à la prochaine année universitaire. Si vous votez aujourd'hui et que ceci est adopté, cela serait prévu dans la prochaine version du Répertoire 2007-2008. N'importe quelle décision que vous reportez à partir d'aujourd'hui, il faut qu'elle soit votée avant le Sénat académique du mois de mai l'année prochaine. Si vous faites le report, il faut décaler d'un an.

Landry Martin : Est-ce qu'on limite cela au mois d'août ou est-ce qu'on le laisse ouvert?

Président d'assemblée : À l'heure actuelle, c'est reporté au mois d'août.

Landry Martin : Ce que j'aimerais, c'est d'enlever cette exigence de le reporter au mois d'août étant donné les commentaires du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui dit qu'il y a seulement un Comité des programmes et deuxièmement, on ne sait pas à qui on réfère le report du document. Alors, si l'on veut se permettre de bien rédiger les prochains règlements, il faudrait peut-être repousser un peu, peut-être au mois de novembre.

Président d'assemblée : La procédure, c'est que l'on va voter sur la proposition et s'il y a une autre proposition de report, on votera sur celle-là.

Bouchard : Je pense que c'est une proposition qui émane du Comité des programmes. Si on la renvoie, à mon avis, elle va au Comité des programmes. Si le Comité des programmes est incapable de présenter des modifications au mois d'août, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche nous dira « écoutez, on a été dans l'incapacité de le faire, on vous demande de reporter ».

Président d'assemblée : Si elle est reportée au mois d'août, ça ne veut pas dire qu'il y a nécessairement une décision au mois d'août. Cela sera à l'ordre du jour du mois d'août.

Vote sur R08 Pour 20 Contre 9 ADOPTÉE

R : 09-SAC-070504

Jeanne d'Arc Gaudet, appuyée par Anne Lowe, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier pour une durée de 15 minutes. »

Président d'assemblée : On a demandé de reporter la proposition ensemble donc le deuxième et troisième cycles sont reportés au mois d'août. J'avais indiqué tantôt que je considérerais recevable une motion de comité plénier. Si vous voulez contester ma décision allez-y. Je vais demander le vote là-dessus.

Vote sur R09 Pour 11 Contre 10 ADOPTÉE

Il est 10 h 8.

Président d'assemblée : Le comité plénier est clos. Il est 10 h 17.

11.3 Lignes directrices pour la préparation d'une description de cours

VRER : Au Sénat du mois de mai 2005, on avait demandé au Comité des programmes de proposer des lignes directrices pour la préparation de descriptions de cours qui seraient uniformes. Les objectifs étaient de présenter des descriptions de cours qui seraient claires et permettraient à la fois d'offrir des renseignements pertinents. Le Comité des programmes a mandaté la registraire et moi-même de préparer un document. Le Comité des programmes a accepté que les directives de la page 21 soient respectées, c'est-à-dire l'utilisation d'un style direct sans verbe conjugué, une description qui ne dépasse pas 50 mots et une description qui énumère les thèmes principaux qui reviennent dans le cours. On a également inclus des éléments additionnels qui s'avèrent pertinents pour une description uniformisée, c'est-à-dire de préciser la portée du cours (une introduction, un survol, une étude, une analyse, etc.) et également de préciser la méthode de prestation privilégiée. Est-ce un cours magistral? Est-ce un stage? Est-ce un séminaire? Est-ce un

11.3 Lignes directrices pour la préparation d'une description de cours (suite)

projet de recherche ou autres? Vous trouverez deux exemples qui répondent à ces directives. Le Comité des programmes a également accepté le fait que toutes dérogations à ces principes pourraient être suffisants pour justifier une fin de non recevoir.

R : 10-SAC-070504

Neil Boucher, appuyé par Anne Lowe, propose :

« *Que le Sénat académique adopte les lignes directrices pour la préparation d'une description de cours.* »

Villard : Quand je regarde les exemples d'un format qui répondent à ces directives, il me semble que je vois des verbes conjugués.

VRER : Dans l'exemple ECON2440 au lieu de dire *étudier les événements qui constituent*, on dit *l'étude des événements qui constituent*.

Président d'assemblée : Je vous signale aussi que c'est indiqué *dans la mesure du possible*.

Winter : *Étude* n'est pas conjugué mais *constituent* l'est. J'aimerais faire un commentaire sur ça et c'est la question de rigidité. Ayant travaillé sur le développement d'un programme, à savoir l'Odyssée humaine, on a beaucoup discuté de cette formulation rigide de verbes non conjugués. Je crois que parfois, c'est impossible de le faire de cette façon. Je suis vraiment contre la rigidité, en grand principe, et surtout dans ce contexte où pas tous les cours vont se prêter à cette rigidité et l'on va arriver encore une fois à des exceptions.

VRER : Je pense que l'intention était de débiter la description en disant que c'est une étude des événements et non pas *que les candidates et les candidats étudient des événements*. Tout ceci dans la mesure du possible.

Vote sur R10 Pour 20 Contre 1 ADOPTÉE

Pause de 10 h 25 à 10 h 45.

12. NOMINATIONS

Voir le Document D, p. 1-8

12.1 Bureau de direction du Sénat académique

R : 11-SAC-070504

Mise en candidature :

Claude Miningou

Proposé par Paul-A. Chiasson

Claude Miningou est élu membre du Bureau de direction du Sénat académique.

12.2 Comité conjoint de la planification

R : 12-SAC-070504

Mise en candidature :

Claude Miningou

Proposé par Justin Robichaud

Claude Miningou est élu membre du Comité conjoint de la planification.

12.3 Comité d'appel du Sénat académique**R : 13-SAC-070504**

Mises en candidature :

Albert Lavoie
Sylvie DesjardinsProposé par Claude Miningou
Proposée par Jacques Paul Couturier**Albert Lavoie** est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique à condition qu'il accepte.**Sylvie Desjardins** est élue membre du Comité d'appel du Sénat académique.**Suppléant****R : 14-SAC-070504**

Mises en candidature :

Claude Miningou
Justin RobichaudProposé par Justin Robichaud
Proposé par Jeanne d'Arc Gaudet**Claude Miningou** et **Justin Robichaud** sont élus membres suppléants du Comité d'appel du Sénat académique.**12.4 Comité d'attestation d'études****R : 15-SAC-070504**

Mises en candidature :

Sylvie Desjardins
Justin RobichaudProposée par Jacques Paul Couturier
Proposé par Gaston LeBlanc**Sylvie Desjardins** et **Justin Robichaud** sont élus membres du Comité d'attestation d'études.**Suppléant****R : 16-SAC-070504**

Mise en candidature :

Albert Lavoie

Proposé par Claude Miningou

Albert Lavoie est élu membre suppléant du Comité d'attestation d'études à condition qu'il accepte.**12.5 Comité de sélection des grades honorifiques****R : 17-SAC-070504**

Mise en candidature :

Lyne Chantal Boudreau

Proposée par Claude Miningou

Lyne Chantal Boudreau est élue membre du Comité de sélection des grades honorifiques.

12.6 Comité des programmes

R : 18-SAC-070504

Mises en candidature :

Sylvie Desjardins
Justin Robichaud

Proposée par Pierrette Fortin
Proposé par Claude Miningou

Sylvie Desjardins et Justin Robichaud sont élus membres du Comité des programmes.

R : 19-SAC-070504

Mises en candidature :

David Lonergan
Hubert Roussel
Serge Gauvin (Il décline.)

Proposé par Richard Boulanger
Proposé par Colette Landry Martin
Proposé par Lise Caron

Hubert Roussel est élu membre du Comité des programmes.

R : 20-SAC-070504

Paul Deguire, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

13. **RECONFIGURATION DES PROGRAMMES**

Voir le Document E, p. 1-17

Invitée : Lise Dubois

Président d'assemblée : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fera une présentation à l'aide de diapositives électroniques

VRER : Un document vous a été circulé et avec la présentation que je vais faire, vous noterez que le motif *casse-tête* est évident. Sur la page couverture, il y a un morceau de casse-tête. C'est comme ça que nous voyons la reconfiguration des programmes. C'est un morceau dans le casse-tête qui s'appelle l'Université de Moncton. J'attire votre attention encore une fois à la page couverture. Il n'y a qu'un morceau, mais il est gros. Pour les littéraires autour de la table, c'est l'image que nous lui donnons. Plus sérieusement, le processus dure maintenant depuis quelques années. Nous vous présentons aujourd'hui ce qui peut être considéré comme le produit des efforts. Un projet d'une telle envergure ne passe pas sans consultations et nous les avons eues auprès de toutes les facultés, les associations professorales et les associations étudiantes. Elles ont eu lieu à l'automne et à l'hiver 2006-2007. De plus, on a demandé que des rapports écrits soient déposés au Comité consultatif de la reconfiguration des programmes. Avant d'aller plus loin, j'aimerais dire deux choses. Premièrement, les remerciements. Toutes les facultés et les associations que nous avons rencontrées, de par leurs interventions aux consultations et de par les documents écrits soumis par après, ont fait un travail formidable. Elles ont pris l'exercice au sérieux et ont reconnu l'importance et l'envergure de l'exercice. Je veux publiquement remercier toutes les instances. Deuxièmement, c'est qu'une chose est devenue évidente pendant les consultations et dans les rapports écrits. Il n'y a eu aucune opposition aux principes sous-jacents du projet de la reconfiguration des programmes. Certains points ont été soulevés verbalement et par écrit, mais ces points n'étaient pas liés à la question à savoir si une reconfiguration des programmes devait avoir lieu. Les questions soulevées, les objections ou les hics que nous avons rencontrés étaient plutôt au niveau de la mise en œuvre du projet. La reconfiguration des programmes, c'est de repenser les concepts structurants académiques à l'Université de Moncton. Je sais que c'est un cliché, mais c'est la vérité de dire que nous sommes rendus à la croisée des chemins. Nous sommes appelés

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

à repenser les programmes d'une nouvelle manière. C'est une révision en profondeur des programmes qui touche à la fois le mode de prestation de ces programmes, les stratégies pédagogiques qui seront utilisées pour mener à bien l'exercice et le contenu même des cours, voire même la séquence de leur présentation. Il y a deux choses qui sont certaines. La réforme que nous demandons implique ces trois démarches et elles nous portent à croire que la reconfiguration des programmes ne peut en aucune manière se réduire à un simple exercice comptable. Permettez-moi de vous rappeler les objectifs de l'exercice. Le premier objectif, c'est que nous allions reconfigurer car il y avait des défis émergents qui s'annonçaient. Par exemple, au niveau de la dénatalité, il va y avoir des retombées directes sur nous comme institution vouée à la formation au postsecondaire. Lors de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs, je me rappelle de la statistique parce qu'elle est assez révélatrice, voire inquiétante, c'est que pour les prochaines vingt années, soit de 2007 à 2027, il va y avoir dans la province du Nouveau-Brunswick une décroissance de la population de 0,63 %, un peu plus qu'un demi pourcent pour un effectif total de 4 300 personnes. Par contre, pour la même période de temps chez les personnes âgées entre 15 à 19 ans, qui est le secteur de la population qui nous intéresse, il va y avoir une décroissance de l'ordre de 28 % pour un chiffre réel de 13 800 personnes. La dénatalité n'affecte pas seulement l'Université de Moncton, elle affecte les autres universités qui nous entourent car le pronostic n'est pas nécessairement meilleur du côté des anglophones. Nous pouvons facilement constater que nous allons avoir une concurrence accrue entre les établissements. Ce qui pourra peut-être faire la différence dans le choix d'une institution, c'est sans doute la façon dont l'institution fait la livraison de ses programmes académiques. Il y a sans doute des changements sociétaux, des changements au niveau des savoirs, qui font en sorte que nous sommes interpellés par des défis intéressants. Certainement, la réussite étudiante est un défi. Autrefois, on l'appelait la rétention. Nous n'allons plus utiliser ce mot. Dorénavant, on parlera de la réussite des étudiantes et étudiants. Le deuxième objectif de la reconfiguration des programmes, c'est de mettre les étudiantes et les étudiants au centre des formations que nous voulons offrir. Nous avons deux principes de base qui ressortent de toute la consultation. Le premier principe, c'est qu'il faut avoir une normalisation de la charge de travail que nous exigeons de nos étudiantes et étudiants. Nous suivons une règle générale qui prévoit que l'étudiante ou l'étudiant consacre pour chaque cours neuf heures de travail par semaine. Sur cinq cours, cela implique une charge de travail de 45 heures par semaine. C'est un constat qui a été souligné par plusieurs instances. Le deuxième principe était lié au paradigme que nous présentions, soit qu'il y ait possibilité de chevauchement dans les deux grands volets de la formation : la formation fondamentale et la formation générale. Les conséquences qui découlent de ces deux principes ont des retombées directes sur les normes de composition des programmes. Vous avez pu lire dans le document que les normes de composition des programmes, à quelques exceptions près, prévoient des programmes de 120 crédits pour une durée d'étude de quatre ans et de 150 crédits pour une durée d'étude de cinq ans. Une autre conséquence directe, c'est la nécessité d'une nouvelle définition de *cours au choix*. Les cours au choix sont définis dans le Répertoire à l'article 1.6.3 des règlements universitaires. Tel que défini, il faut que les cours au choix soient pris hors des disciplines principales. Nous proposons de modifier cela. En bas de la page 1, et au début de la page 2 du document, vous verrez ce que je veux dire. (Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait la lecture du point 3 aux pages 1 et 2). Il va aussi y avoir des conséquences au niveau de la gestion des crédits de la formation linguistique. Vous pouvez lire dans le document, à partir de la page 6, sous la rubrique B, que dans tous les programmes présentés, on prévoit une note qui dit qu'il est possible que l'étudiante ou l'étudiant soit tenu de suivre plus de six crédits en français, parce que ces six crédits sont compris dans la formation générale. Il est possible que la personne soit obligée de suivre plus de cours que le nombre prévu dans le programme. Si une étudiante ou un étudiant a besoin de trois ou six crédits additionnels pour compléter sa formation en français, tout va dépendre d'où elle ou il se situe de façon globale. Si elle ou il doit faire 12 crédits *in toto* en français et s'il n'y a pas de cours au choix restant à cause de la nature de son programme, l'étudiante ou l'étudiant sera obligé de faire six crédits additionnels en français. Les outils que nous proposons pour la reconfiguration des programmes sont : a) l'annexe 2 du document, soit l'énoncé de programme et b) l'annexe 3, soit le calendrier de la reconfiguration. De plus, il y a comme outil le Comité des programmes lui-même. Nous allons vous faire part d'une structure de suivi que nous voulons mettre de l'avant. Prenons chacun de ces volets individuellement. L'énoncé de programme a été modifié pour tenir compte de l'intégration des objectifs de formation générale retenus par le Sénat académique, il y a 25 ans, et les paramètres de la reconfiguration des programmes que nous avons proposés en 2005. Le

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes s'est aperçu qu'il y avait des chevauchements entre ces deux séries d'objectifs généraux. Nous avons donc présenté un énoncé de programme modifié. Ceci a certainement allégé le travail des unités académiques car je peux imaginer la confusion si nous avions à travailler avec deux énoncés de programme. Notre énoncé de programme est quelque chose de nouveau. Il inclut un mécanisme de dérogation à se conformer à la reconfiguration telle que proposée. Nous sommes conscients du fait qu'il existe des programmes qui doivent répondre non seulement à des exigences du Sénat académique, mais aussi aux normes établies principalement par les ordres professionnels. Concernant le calendrier, c'est un calendrier qui a peut-être un statut spécial dans la proposition. Ce calendrier sera finalisé et sera établi de façon plus définitive avec les facultés avant le 30 juin 2007. Le Comité des programmes devra jouer un rôle dans tout cela. Le Comité des programmes diffusera, d'ici le 30 juin, des lignes directrices (la boîte à outils) qui répondront à des questions précises soulevées dans les facultés. Par exemple, la question de la structure des préalables, la question des crédits associés au stage, la question de la répartition des cours de niveau inférieur comparé à des niveaux supérieurs de 3000 et 4000 et autres questions relatives à la structure du programme. La structure de suivi que nous proposons n'est pas encore définie dans toute son opérationnalisation. Je propose une structure de suivi qui relèvera directement du Bureau du vice-recteur adjoint à l'enseignement. Il fournira l'aide nécessaire aux unités académiques. On veut une structure qui permettra la diffusion de meilleures pratiques à l'intérieur de l'Université. Si une unité développe une façon innovatrice d'atteindre des objectifs de formation générale, cette innovation doit se diffuser parmi les autres unités. Cette structure va veiller au respect du calendrier. Il y aura un lien qui se fera entre le Comité des programmes et cette structure. Je ne peux pas souligner suffisamment l'ampleur et l'importance de ce projet. C'est un projet institutionnel et l'Université de Moncton devra prendre des décisions administratives judicieuses. Si nous pouvons nous rallier ensemble pour mettre ce projet en branle, je suis convaincu à 110 % que l'Université de Moncton sera une université forte. Je vais conclure en remerciant tous les membres du Comité et les gens qui ont participé à titre d'intervenante ou d'intervenant. Je vous demande de considérer ceci en reconnaissant que les membres du Comité consultatif et du Comité des programmes sont conscients qu'il va y avoir du nivelage à faire et des coins à sabler. Je crois que nous avons les bases d'un projet remarquable à l'Université de Moncton.

R : 21-SAC-070504

Neil Boucher, appuyé par Jacques Paul Couturier, propose :

« Que le Sénat académique accepte le Rapport du Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes de premier cycle et que l'annexe 3 (le calendrier) de ce rapport soit considéré comme un document de travail susceptible d'être modifié par les facultés impliquées. »

H. Albert : J'aimerais exprimer ma déception et mon inquiétude en ce qui concerne le recours au concept de compétence dans le document. Le concept de compétence est un concept à la mode, je dirais même à la mode libérale. Il correspond à la surenchère que l'on accorde au modèle gestionnaire. À mon avis, le concept de compétence est très réductionniste et très techniciste. Il est beaucoup associé à l'enseignement collégial. Le progrès et l'évolution d'une institution universitaire passe davantage par une réflexion et une analyse critiques des concepts à la mode, qu'une appropriation de ces concepts sans égard aux effets pervers qu'ils sous-tendent et au nivellement qu'ils vont imposer. Dans le même ordre d'idées, par rapport au concept à la mode, je me rappelle, à un moment donné au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, il y avait toute la question de la pédagogie de la réussite. Celle-ci était mesurée par la rétention. On voulait diminuer le taux de décrochage scolaire et c'est par le concept de la pédagogie de la réussite que l'on permettait à tout le monde de réussir à son niveau. Je pense que d'amener cela en milieu universitaire, c'est fort inquiétant car si l'on va transformer le terme *rétention* par *réussite*, cela veut dire que les personnes qui s'inscrivent à l'Université doivent nécessairement sortir comme un produit universitaire. J'espère que l'on va au moins se donner, ce qui n'a pas été fait au ministère de l'Éducation, des moyens réels pour permettre une réussite aux gens qui n'arrivent pas avec les mêmes connaissances de base au départ pour passer à travers une formation universitaire. Je pense que le choix des mots peut paraître banal, mais c'est fondamental.

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

Caron : En acceptant le rapport, ceci veut dire que tout ce qui est à l'intérieur est accepté *de facto*?

VRER : Sauf l'annexe 3.

Caron : D'accord.

Bouchard : Je veux d'abord donner mon appui à ce rapport. Je craignais beaucoup la reconfiguration des programmes car je craignais que l'on fasse une édulcoration des programmes, c'est-à-dire que l'on affaiblisse les spécialisations ou que l'on essaye de faire des économies. Je m'aperçois que ce rapport n'est pas du tout comme cela. L'autre chose que j'ai appréciée, c'est la mise à jour de la formation générale. Il était temps que l'on regarde les principes, que l'on fasse une mise à jour et que l'on regarde ensuite nos programmes et que l'on voit s'ils répondent à ça. Aussi, je pense que le projet de la reconfiguration est l'occasion pour amorcer une réflexion, en particulier lorsque l'on va avoir à établir un énoncé. On nous demande de réfléchir aux objectifs de nos programmes et aux stratégies pédagogiques que l'on déploie pour atteindre ces objectifs et je pense que c'est une démarche critique. Je reviens à la question des compétences. Je suis d'accord avec la sénatrice Albert sur les restrictions que l'on puisse avoir par rapport à ce terme de compétence et à l'utilisation que l'on en a fait dans les programmes du primaire et du secondaire, mais il y a quand même quelque chose qui existe, se sont des compétences en fait. En tout cas, ce que je peux appeler des compétences, c'est-à-dire que nos étudiantes et étudiants dans nos programmes vont acquérir des connaissances et je pense que c'est le but principal du programme. Elles et ils devront aussi acquérir des compétences telles que travailler en équipe, faire des présentations orales et écrites, écrire des rapports et des résumés, bref, acquérir une certaine habileté pour qu'elles et ils puissent le faire de façon correcte dans le milieu du travail. Si les responsables se mettent ensemble, regardent quelles sont les compétences ou en fait ce que l'on aimerait que nos étudiantes et étudiants acquièrent comme cours pour travailler correctement, je pense que, ensuite, l'on regardera dans nos cours. Est-ce que l'on favorise des présentations orales? Est-ce que l'on favorise un travail en équipe? Je pense que c'est un exercice qui peut être extrêmement pertinent. C'est aussi un regard sur les disciplines sœurs que l'on nous demande de faire. Je trouve que cela est important aussi. Enfin, concernant la question des crédits, que l'on dise qu'un programme de baccalauréat de quatre ans compte 120 crédits, je pense que c'est important. C'est en fait une norme que la plupart des universités ont et je pense qu'elles l'ont pour de bonnes raisons. On veut que les étudiantes et étudiants fassent un travail individuel et non pas qu'elles et ils le fassent constamment à l'intérieur d'une classe sous la supervision d'une professeure ou d'un professeur. C'est ce qui arrive quand on multiplie six ou sept cours par session. Je disais que nos programmes manquent de personnel. Je pense que, en effet quand on donne six à sept cours par session, on se place dans des situations de manque de personnel car on essaie de refaire le travail que les étudiantes et étudiants devraient normalement faire chez-eux. J'ai quelques réticences par rapport à certains points particuliers de la reconfiguration, mais ça me semble être un bon document et je vais l'appuyer.

Winter : J'aimerais faire un commentaire sur la présentation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche concernant l'utilisation de certaines expressions comme l'expression *meilleure pratique* par exemple. *Efficacité* en est un autre; *flexibilité* en est un autre. Pour moi, ce sont des vocables dangereux pour la raison suivante : c'est un langage terriblement bureaucratique et qui fait en sorte que la discussion arrête parce que l'on ne peut pas être contre la raison, on ne peut pas être contre la flexibilité, on ne peut pas être contre toutes sortes de bonnes choses comme l'efficacité par exemple et ainsi de suite. Donc, j'aimerais que l'on fasse un effort de se servir d'autres mots. Deuxièmement, le recteur et vice-chancelier se souviendra sûrement de mon intervention lors du mariage de deux facultés. Je voudrais réellement avoir une réponse à ma question à savoir si c'est un exercice économique ou si c'est un exercice pédagogique. Je fais très attention lorsque l'on dit que l'on fait une chose pédagogique. À un certain moment, l'économie entre dans cela. Vous aviez dit que ceci n'était pas un exercice comptable, mais immédiatement après ça, vous avez mentionné les préoccupations démographiques et je crois qu'en partie, et ce n'est pas un péché, il y a ici un élément économique. Je pense qu'il faut être transparent avec cet aspect de la reconfiguration surtout si l'on regarde en parallèle ce qui se passe avec le document sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Enfin, j'aimerais aller à la page 5, car visuellement je trouve cette page fort intéressante. Si vous regardez

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

les points 1, 2, 3, 4 et 5, vous avez des paragraphes de six lignes. Lorsque l'on arrive aux points 5, 6, 7, 8 et 9 et d'après moi il manque un 10^e point, c'est de plus en plus court. Ce sont des phrases, et pour moi, il n'y a pas de contenu ici. Au point 5, je ne peux pas dire grand-chose. Mais si je regarde le point 6, je pense que l'Université doit être un peu plus spécifique en disant ce que l'on veut réellement qu'une étudiante ou un étudiant fasse dans ces domaines. La sensibilité, c'est encore une fois un de ces termes qui vient du 18^e siècle. Je crois qu'il faut être un peu plus spécifique. Concernant le point 7, la pensée logique et critique, encore une fois je ne peux pas lire un article qui parle de la réforme des structures universitaires sans mentionner, à un certain moment, la pensée logique et critique, mais on ne mentionne que très rarement la pensée logique et critique par rapport à quoi. Je crois qu'il faudrait aussi le définir un peu plus. Les points 8 et 9, je me trouve dans une situation plus délicate car je suis quand même professeur de langue et je me tiens au courant de ce qui se fait dans les différentes universités qui ont des problèmes semblables aux universités canadiennes. Là non plus, je ne retrouve rien de spécifique. Par exemple, qu'est-ce qui se passe avec l'idée qui avait été véhiculée au tout début de la réforme linguistique à l'Université de Moncton? Nous étions sensé avoir, par exemple, quelque chose qui s'appelle en américain ou en anglais *writing accross the curriculum*. Cela se fait dans beaucoup d'universités, par exemple à Dalhousie, où il y a aussi des problèmes de langue. Des écolières et écoliers viennent et puis l'Université offre des cours d'anglais qui sont liés immédiatement à la discipline. Ce n'est pas à l'externe des différentes disciplines, ça se fait à l'intérieur d'un cursus d'études, donc si j'étudie la philosophie, je fais mon cours de langue, perfectionnement linguistique, etc. dans le contexte d'un cours de philosophie au lieu d'écrire des compositions sur les thèmes qui ne sont peut-être pas liés à mon cursus d'études. Si j'ai fait une critique de quelque chose qui existe actuellement, je m'en excuse, mais c'est ma préoccupation en tant que professeur. Je dirais la même chose pour l'anglais. Je vais revenir maintenant au point 2 et après ça au point 3. Concernant le point 2 *Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation*, si je veux connaître une autre culture, une autre civilisation, je dois apprendre sa langue. À l'intérieur de la construction des langues, il y a un élément culturel qui n'est pas négligeable. C'est peut-être pour défendre un peu ma discipline qui est l'allemand, mais je ne parle pas uniquement de l'allemand, je parle aussi des langues étrangères comme par exemple l'arabe ou le chinois. Je crois que cela serait vraiment un atout pour l'Université de Moncton si elle savait être assez avant-gardiste pour dire *tiens nous avons aussi un cursus étoffé*. Il n'y a pas un cursus étoffé dans des langues étrangères pour satisfaire un exigence concrète de l'internationalisation. Concernant le point 3 *la responsabilité sociale et citoyenne*, j'enlèverais ça carrément. Je trouve que cela n'a pas sa place dans une université. Une université devrait être complètement libre d'exploiter toutes les idées responsables ou pas. Cela ressemble drôlement à de l'ingénierie sociale et je n'aime pas beaucoup ça.

Bourque : Je voudrais féliciter et remercier les membres du Comité. Je sais qu'ils ont travaillé très fort pendant une longue période de temps. Je voudrais également reconnaître l'ajout de la flexibilité suite à un des premiers documents où l'on parlait d'un 60, 30, 30. Aussi, on a ajouté un élément de flexibilité par rapport aux cours au choix. Je me fais porte parole de la Faculté des sciences et du Conseil de la Faculté des sciences. On a beaucoup discuté de ce rapport et de façon générale, la Faculté appuie l'ensemble des neuf objectifs de la reconfiguration, mais je pense que la Faculté est, pour utiliser l'analogie du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, un morceau de casse-tête qui rentre difficilement dans l'aspect quantitatif de ce qui est proposé ce matin. En novembre 2006, on a présenté une comparaison avec des programmes des autres universités de l'Atlantique pour justifier un baccalauréat de 120 crédits. Dans l'annexe, on retrouvait une liste d'universités et l'on indiquait que l'ensemble, sauf quelques exceptions, était composé de baccalauréats de 120 crédits. Nous, on a fait des comparaisons avec ces baccalauréats de 120 crédits pour constater qu'il est vrai que les baccalauréats en sciences sont de 120 crédits dans beaucoup d'universités, mais il y a une pratique de ne pas comptabiliser les crédits liés aux laboratoires. Par exemple, il y a une université qui aura un cours théorique de trois heures par semaine en plus du laboratoire comptant quatre heures par semaine. Cela compte trois crédits dans leur système. Dans notre système de comptabilisation, la même approche compterait cinq crédits. Voici des exemples. On a vérifié avec Acadia, Saint F.-X., Mount Allison, St. Mary's, UPEI et d'autres universités et c'est effectivement leur approche de ne pas comptabiliser des crédits de laboratoire. UNB est l'exception, mais leur baccalauréat en sciences compte 139 crédits. Pour les personnes moins jeunes, on se souviendra que, en 1988, le Sénat académique a proposé des baccalauréats ayant entre

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

120 et 126 crédits. À l'époque, la Faculté des sciences avait proposé et avait obtenu la permission du Sénat académique d'avoir des spécialisations de 132 crédits. Ce n'est pas parce que le Sénat académique veut donner des passe-droits à la Faculté des sciences, mais c'était plutôt basé sur une comparaison avec des programmes d'autres universités. On avait constaté que les sciences sont l'exception par rapport au nombre de crédits dans un programme de façon générale. Donc à l'époque, on a permis à la Faculté des sciences d'avoir une permission de déroger à la règle et j'aimerais proposer une chose semblable ce matin. Une des choses décevantes était de constater que l'on donnait la possibilité d'une dérogation au point 1. Les différentes facultés pourront faire une demande de dérogation, mais cette dérogation principale à la Faculté des sciences nous est enlevée au point 6. Quand on fait une lecture du point 6, on dit que la dérogation, c'est plutôt la possibilité d'avoir plus que les 120 crédits quand la comparaison avec les autres programmes d'autres universités le justifie. Cette dérogation nous est enlevée. À première vue, cela peut nous paraître comme une option raisonnable, mais cela nous engendrerait énormément de problèmes dans la réorganisation de l'ensemble de nos programmes avec une approche où l'on ne compterait pas les crédits de laboratoire. D'ailleurs, dans un premier temps, il y a un concept d'équité ou de transparence. Nous avons, à la Faculté des sciences, des cours de physique, par exemple, où nos étudiantes et étudiants suivent le même cours et le même laboratoire. Elles et ils reçoivent quatre crédits. Dans une autre faculté, suivant les recommandations du Sénat académique, en 1988 je pense, leurs étudiantes et étudiants suivent exactement le même cours, exactement le même laboratoire et elles et ils reçoivent trois crédits. Un autre problème qui est associé à ceci, c'est le problème de refonte. Dans les cinq départements, on aura à revoir l'ensemble de nos programmes pour savoir si nous pouvons fusionner le cours et le laboratoire. On a des laboratoires qui ne sont pas associés à des cours. On a des laboratoires qui sont des préalables à un cours. On a d'autres cas où l'on a des cours qui sont des préalables aux laboratoires. Vous imaginez le travail et les complications que tout ceci pourrait nous amener. Également pour des raisons de rétention, on a tendance à donner des cours en reprise aux étudiantes et étudiants qui ont échoué. On veut offrir la possibilité aux étudiantes et étudiants, qui ont échoué un cours à la première session, de le reprendre à la deuxième session. Évidemment, si l'on doit l'offrir avec le laboratoire, ceci engendre d'autres coûts et d'autres complications. Également, il pourrait y avoir un aspect financier négatif pour l'institution si les étudiantes et étudiants payent au crédit et si le nombre de crédits passait de 132 à 120 crédits. De façon générale, je trouve que l'on demande à la Faculté des sciences, par l'inclusion du point 6, d'aborder une reconfiguration qui va nous engendrer un travail énorme pour l'apparence et je dis bien l'apparence d'un baccalauréat de 120 crédits. Le bilan de nos crédits de travaux pratiques est en général entre 12 et 18 crédits. Si l'on aborde tout ceci en ne le comptabilisant pas, on aurait tout simplement le même programme donnant l'apparence d'un baccalauréat de 120 crédits. Donc, je vous fais un plaidoyer de considérer la situation possiblement unique de la Faculté des sciences.

Amendement**P : 22-SAC-070504**

Charles Bourque, appuyé par Serge Gauvin, propose :

« Que le point 6 à la page 2 du Rapport du Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes de premier cycle soit supprimé et qu'une dérogation soit accordée aux programmes de sciences expérimentales de façon à ce que ces programmes puissent atteindre un maximum de 132 crédits de cours et laboratoires, crédits séparément. »

VRER : Nous pouvons sympathiser avec les arguments du doyen de la Faculté des sciences quant au niveau de travail qui pourrait être exigé si la reconfiguration des programmes est acceptée par le Sénat académique. Toutefois, c'est précisément le but de la reconfiguration des programmes, soit celui de faire une refonte. Il se peut que, dans certaines unités académiques, ce travail sera d'une plus grande envergure que dans d'autres instances. Lorsque nous avons consulté la Faculté des sciences et lorsque nous avons reçu le document écrit, le point dont le sénateur Bourque soulève a été discuté au Comité consultatif de la reconfiguration des programmes. Le Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes a décidé unanimement de proposer le document tel que

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

vous l'avez aujourd'hui. Incidemment, le Comité comprenait au moins un individu de la Faculté des sciences. L'argument soulevé par la Faculté ne me convainc pas. Si tous les autres le font, pourquoi ne pouvons-nous pas le faire? Nous sommes convaincus qu'il y a des étudiantes et des étudiants qui ont des cours qui ne sont pas des cours de sciences expérimentales et qui font des travaux pratiques à l'extérieur du cours, équivalents aux travaux de laboratoire des cours de sciences expérimentales et qui ne sont pas comptabilisés. Le principe de base prévoit neuf heures de travail par cours par semaine. Par exemple, en chimie, on peut prendre trois heures de cours, trois heures de laboratoire et trois heures de travail personnel. Ceci équivaut neuf heures. Je respecte bel et bien l'opinion du sénateur Bourque, mais je ne peux malheureusement pas la partager.

Deguire : J'appuie la proposition du sénateur Bourque pour toutes sortes de raisons. Je veux faire une précision. Il y a d'autres départements qui ne sont pas des départements de sciences expérimentales à l'intérieur de la Faculté des sciences. J'aurais aimé que le mot *expérimentales* ne soit pas dans la proposition du sénateur Bourque. Ce n'est pas simplement une question de travail supplémentaire. Il y a aura un travail supplémentaire plus important en sciences. Ce n'est pas le travail qui nous dérange. Il y a une question de transparence et de valeur des crédits. Vous venez de nous dire que l'on va modifier le temps de travail à l'intérieur des cours pour que ce soit finalement le même neuf heures par semaine pour un crédit ou pour un cours, trois heures dans la classe, trois heures dans le laboratoire et trois heures à la maison. Ce n'est pas comme cela que ça se passe dans la pratique. Cela veut dire que, globalement, l'on diminue le nombre d'heures que les étudiantes et étudiants vont passer dans les cours de sciences pour faire la somme des connaissances pratiques et théoriques. Nous diluons la formation en sciences avec cette proposition. C'est aussi une question de qualité. Je peux vous dire que, en mathématiques, on a eu une discussion à l'UARD dernièrement à propos des crédits cachés à l'intérieur de certains laboratoires et à l'intérieur de certains cours. Il y a plusieurs personnes qui se plaignent de la nouvelle formule et qui disent que les laboratoires ne sont plus aussi efficaces qu'ils étaient avant. Ce n'est pas parce que tout le monde le fait qu'il faut le faire aussi.

Landry-Martin : Je m'accorde facilement avec le doyen de la Faculté des sciences, mais aujourd'hui je ne sympathise pas avec son amendement pour la raison suivante. À notre Faculté, nous avons des programmes qui contiennent beaucoup de cours de sciences. Pour faire la reconfiguration des programmes, nous avons besoin de l'appui de la Faculté des sciences. Si la Faculté des sciences a une dérogation, ceci veut dire que nous allons avoir de la difficulté à reconfigurer nos programmes car il y a des contenus en sciences qui sont obligatoires pour répondre aux exigences de nos associations professionnelles. Si les contenus demeurent avec les mêmes crédits, ça va nous poser un problème pour arriver à compléter notre reconfiguration et rencontrer le nombre de crédits que l'on voudrait avoir.

Lowe : J'aimerais dire que le cas du sénateur Bourque ne touchent pas seulement les programmes en sciences. Dans les programmes des sciences de l'éducation, on a un grand volet de stages pratiques qui se font dans les écoles. Seize crédits sont attribués aux stages. Est-ce que ceci veut dire que ça comprend les stages pratiques que nos étudiantes et étudiants font dans les écoles? Il faut savoir que pour les programmes combinés, le ministère de l'Éducation tient encore à un programme de 168 crédits pour la certification. Il nous a proposé d'enlever les crédits des stages pour rencontrer le profil de 150 crédits. Notre Faculté était contre cela car nous sentons, comme le mentionne le sénateur Deguire et d'autres, que nos étudiantes et étudiants travaillent fort au niveau des stages. Des compétences particulières doivent s'acquérir pendant ces moments. Cela serait pénible de ne pas comptabiliser des crédits. Il y a un autre problème qui touche nos stagiaires. Elles et ils aimeraient être rémunérés pour leurs stages car elles et ils disent qu'ils font de l'enseignement. On leur dit toujours que c'est un cours. C'est un cours de 12 crédits qui fait partie de la formation. Si l'on décide que l'on ne donne pas de crédits pour ces stages pratiques, cela va poser des problèmes. Je trouve que l'amendement du sénateur Bourque ne touche pas seulement sa Faculté, je crois qu'il touche à d'autres facultés. Il faut regarder ceci de façon plus globale.

Président d'assemblée : Vous avez posé une question. Est-ce qu'il y a une réponse?

VRER : Les stages ne sont pas compris.

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

Caron : On voulait justement éviter de faire un système comptable et je sens qu'il y a plusieurs interventions qui tendent vers ce système. J'aimerais que l'on revienne à la qualité de la formation. Tout d'abord, j'appuie la démarche du sénateur Bourque car, à la Faculté de foresterie, nous avons exactement la même démarche. Dans plusieurs de nos cours, nous avons un laboratoire. Le travail de l'étudiante ou l'étudiant est reconnu en terme de crédits. Si l'on fait juste un exercice comptable d'enlever les crédits de reconnaissance pour le laboratoire, mais que la charge de travail reste la même, cela sera mission impossible à la Faculté de foresterie de répondre à la fois à l'agrément et à la reconfiguration des programmes. Il y a une reconnaissance du travail des étudiantes et étudiants que l'on doit mettre sur la table et aussi une question de qualité de la formation. Je peux aussi vous dire que, en plus des cours, les étudiantes et étudiants ont des projets semestriels. La charge de travail, elles et ils l'ont déjà. Alors, je vais certainement appuyer la proposition du sénateur Bourque malgré que la question des sciences expérimentales me dérange un peu de même que la question du nombre de crédits.

Recteur et vice-chancelier : Si je dois voter, je voterai contre l'amendement. D'abord, je voudrais dire que j'ai écouté très attentivement l'intervention du sénateur Bourque et je dois dire aussi qu'il y a une certaine partie où j'ai perdu la logique de son argumentation. Je vais voter contre car cela fait déjà quatre ans que l'on cherche à lancer de façon sérieuse le processus de la reconfiguration et je crois qu'il y a un processus très imposant qui nous est proposé. Ce n'est pas la finalité ceci, c'est un processus qui nous est proposé pour arriver à encadrer les unités académiques. Si l'on vise la perfection dans le processus qui est proposé, je pense que c'est dire que nous ne sommes pas prêts à nous embarquer dans un processus comme celui-là. Je trouve que l'amendement proposé ne reflète pas le débat que l'on devrait avoir. On devrait centrer notre préoccupation autour de la qualité de la formation. Je suis un de ceux qui croient que l'étudiante ou l'étudiant veut être responsabilisé dans sa démarche d'apprentissage. Je crois que, en voulant dire qu'il faut comptabiliser en terme de crédits, toutes les exigences du travail que doit faire une étudiante ou un étudiant pour rencontrer un objectif d'un cours, c'est un peu dire aussi que l'on ne lui fait pas tout à fait confiance de pouvoir prendre ses propres responsabilités. Concrètement, ce que je tente de dire, c'est que la proposition globale veut que l'on mette l'étudiante ou l'étudiant au centre de la démarche de l'apprentissage et je crois que c'est cela l'objectif premier. Il me semble que l'on est capable de le faire. Je comprends que l'on ne soit pas obligé de faire ce que les autres font. Mais seulement en écoutant ce que le sénateur Bourque a dit, il y a des universités qui offrent des programmes de sciences expérimentales de 120 crédits et le laboratoire fait partie de la charge de l'étudiante ou l'étudiant. Donc, on responsabilise l'étudiante ou l'étudiant autour de cela. Les universités ont de très bonne réputation et leurs étudiantes et étudiants peuvent faire des études supérieures par la suite. Je crois que l'impact, si l'on accepte cette exception dans le système, entraînera l'écoulement de l'ensemble de la démarche proposée car la Faculté des sciences, comme la Faculté des arts et des sciences sociales, logent des disciplines fondamentales où presque tous les étudiantes et étudiants sont interpellés. Je voterai contre l'amendement car je pense que cela met en doute l'intégrité de la démarche proposée.

Bouchard : En effet, il s'agit d'un cheval de Troie. Si l'on accepte la proposition du sénateur Bourque, il faudra l'accepter pour les sciences, pour les sciences de la santé, pour le génie, pour les baccalauréats conjoints avec les sciences de l'éducation et pourquoi pas les arts et les sciences sociales où il y a des cours exigeant un travail en dehors des salles de cours. Dans la proposition du sénateur Bourque, il demande une dérogation qui mènera à 132 crédits. La différence entre 120 et 132 crédits ne nous assure pas que les 12 crédits seront pour des laboratoires. Alors, il y aurait peut-être lieu de rectifier cela. Il se peut que ce soit des cours. Quand on dit qu'il existe un laboratoire qui n'est pas relié à un cours, cela semble être carrément un cours. Est-ce que cela veut dire qu'ils sont exemptés et ne tombent pas dans les 120 crédits? Sont-ils au-dessus? Ce qui compte pour l'employeur, c'est le diplôme. Je vais voter contre l'amendement.

Nait Ajjou : Je voulais dire que j'étais une des personnes qui a voté pour la reconfiguration car les points proposés à l'époque donnaient plus de flexibilité pour changer facilement de programmes et pour évoluer selon le changement de la société et du savoir. Je trouve quand même que c'est quelque chose d'intéressant à faire, mais avec le nouveau document, je peux vous dire que je regrette d'avoir voté pour la reconfiguration. Alors, première chose. Qu'est-ce que cela veut dire *un laboratoire*? J'ai l'impression qu'il y a une

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

confusion. Il y a des gens qui pensent que le laboratoire, c'est un complément de cours. Peut-être qu'il représente 15 % à 20 % et que l'étudiante ou l'étudiant peut le faire sans problème. C'est complètement faux. Un laboratoire, c'est un cours. J'aurais du mal à imaginer une étudiante ou un étudiant qui peut se débrouiller facilement. D'ailleurs, même avec nos propres étudiantes et étudiants, on a parfois des chargées et chargés de cours qui sont responsables des laboratoires et il y a énormément de plaintes. Ce n'est pas la même chose qu'un laboratoire donné par une professeure ou un professeur qui fait beaucoup de recherche et qui apporte des expériences nouvelles. En ce qui concerne la chimie, si l'on applique ce qui est dans ce document, je trouve que nos étudiantes et étudiants seront largement perdants. Une étudiante ou un étudiant de l'Université de Moncton, qui va obtenir son diplôme, ne peut tout simplement pas atteindre les exigences de l'Ordre des chimistes du Québec. Elle ou il ne pourra pas travailler en dehors du Nouveau-Brunswick. La SSC a des exigences que nous avons déjà du mal à atteindre. Alors si l'on diminue nos exigences, je me demande ce que vont faire nos étudiantes et étudiants. Tout à l'heure, on a passé énormément de temps pour se convaincre les uns les autres de l'intérêt tout simplement d'utiliser des examinatrices et examinateurs hors-université. Finalement, nous les scientifiques, on ne peut pas tout simplement prendre quelque chose correspondant à une discipline et essayer, en se forçant, de l'imposer aux autres disciplines. Si l'on regarde la reconfiguration, j'ai l'impression que l'on a préparé un moule et l'on va essayer de le forcer pour n'importe quelle discipline. Ce n'était pas cela que l'on nous avait proposé au départ. On doit quand même atteindre les objectifs de la reconfiguration, de l'internationalisation, de la compétitivité, de la flexibilité, mais finalement on dit non. J'ai du mal à croire que l'on va dire que les laboratoires ne seront pas comptabilisés. On a déjà du mal à motiver nos étudiantes et étudiants maintenant. Je suis en faveur de la dérogation proposée par le sénateur Bourque, et si j'ai la possibilité, je voterai contre le document en entier.

VRER : C'est une précision. Au niveau de l'Ordre des chimistes du Québec, il faut savoir que ce n'est pas un ordre d'accréditation. L'Ordre des chimistes du Québec accrédite des individus et non pas des programmes. Si vous allez voir sur la liste des universités qui participent à l'Ordre, l'Université d'Ottawa n'est pas là. Donc, si l'Université d'Ottawa peut accorder des diplômes aux étudiantes et étudiants en chimie sans obtenir le consentement de l'Ordre, je pense que l'Université de Moncton peut le faire aussi.

Nait Ajjou : Si l'on veut se comparer aux autres universités qui ont 120 crédits, sans comptabiliser les laboratoires, on doit également changer la notion de crédit car un crédit ici n'est pas nécessairement un crédit chez les autres.

Chiasson : J'aimerais commencer par une affirmation qui, je crois, est un principe de base de cette reconfiguration, mais qui n'a peut-être pas été clairement mentionné quoique c'est écrit. Je crois que la qualité d'un programme relié à la charge ou à la surcharge de travail aide une étudiante ou un étudiant. Comme corollaire, je dirais qu'une étudiante surchargée ou un étudiant surchargé en est un dont le taux de succès diminue et dont le taux de rétention et d'apprentissage diminue. Je crois que le principe de base d'une reconfiguration, c'est cinq cours par session, soit neuf heures de travail par cours par semaine, donnant 45 heures de travail par semaine. Je crois que 45 heures de travail par semaine, c'est tout à fait acceptable, mais dépasser 45 heures, je crois que cela commence à friser la folie. Il y a une limite au travail que l'on doit donner à nos étudiantes et étudiants. Il faut comprendre aussi que certaines étudiantes et certains étudiants moins *gifted* (doués) vont probablement travailler beaucoup plus que 45 heures par semaine. Elles et ils vont peut-être travailler 60 heures par semaine. Ce que la proposition du sénateur Bourque nous dit, c'est que l'on ne devrait pas avoir de plafond sur le nombre de crédits par programme ou bien que le plafond devrait être plus haut. Ce qu'il dit, ce n'est pas 45 heures par semaine de travail que l'on devrait avoir, mais peut-être 50 heures, voire 55 heures. Je ne suis pas d'accord avec la proposition. Je suis pour le principe que l'on doit se limiter et se donner des contraintes dans un programme. Je m'excuse, mais il y a une contrainte dans le nombre d'heures dans une journée. Il n'y a pas plus de 24 heures dans une journée. Dans ce 24 heures, il y a un certain nombre d'heures où il faut dormir pour pouvoir générer les neurones du jour que l'on a brûlés. Comptabiliser des crédits de laboratoire augmenterait le nombre d'heures de travail de l'étudiante ou l'étudiant par semaine et diminuerait, à mon avis, leur chance de succès, leur taux d'apprentissage et leur taux de rétention des connaissances. À mon avis, on irait en sens contraire de l'apprentissage et l'on irait à contre sens de la qualité. Je vais voter contre cette proposition.

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

Villard : Je pense que ce document ne peut pas se réduire à un exercice comptable. De mon expérience, les étudiantes et étudiants qui comptent leurs heures, ce sont des étudiantes et étudiants qui n'ont pas compris la nature des études universitaires. Je constate que l'on officialise cette incompréhension en la mettant sur papier dans un document officiel et en disant indirectement si vous travaillez 45 heures par semaine, vous allez recevoir votre diplôme et vous allez atteindre la réussite avec un grand R. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche n'est pas d'accord avec ce que je dis, mais c'est une conclusion que l'on pourrait tirer facilement. Ce que demande le sénateur Bourque, c'est de continuer à reconnaître l'importance des travaux pratiques tout comme on semble continuer à reconnaître l'importance des stages dans d'autres disciplines. Pourquoi la Faculté des sciences est-elle obligée de demander une dérogation? C'est parce qu'il existe une incompréhension manifeste par rapport à ce que cela veut dire *faire de la science*. J'en prends pour exemple le point 5 (Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences). Si on lit ce qui est exigé des étudiantes et étudiants par rapport aux sciences, c'est écrit : « il faut avoir acquis la sensibilité pour la contribution des mathématiques et des sciences à l'histoire du monde et à la vie humaine ». Ce que l'on demande aussi par rapport aux mathématiques, c'est de connaître des concepts de base du raisonnement aux mathématiques, à la statistique et à l'utilisation des bases de données. Donc, dans cet énoncé, il n'y a absolument rien qui prévoit que nos finissantes et finissants doivent comprendre le principe de base de la méthode scientifique. Pourtant, ce n'est pas uniquement à la Faculté des sciences que l'on utilise le mot *science*. Il a quelque chose que l'on appelle les *sciences humaines*, les *sciences sociales*, les *sciences économiques*. Le mot *science* est partout dans nos programmes, mais en bout de ligne, l'étudiante ou l'étudiant n'a même pas besoin de comprendre les concepts de méthode scientifique ou de rigueur scientifique. Je pense que l'on pourrait retoucher le point 5, mais je continue à dire qu'il y a des aptitudes qui doivent être acquises, que ce soit en chimie, en biologie ou en physique. Certaines choses ne peuvent pas être comprimées dans les crédits actuels, dans la plupart des cas, car cela prend un nombre d'heures important et, en général, quand on donne une date limite, les gens vont viser la date limite. Si l'on dit 45 heures, les étudiantes et étudiants vont viser 45 heures et je ne suis peut-être pas doué, mais je ne pense pas que j'aurais eu les notes que j'ai reçues si j'avais compté 45 heures par semaine dans mon baccalauréat.

Winter : Lorsque la bureaucratie a remplacé la religion comme un domaine de gérance d'une société, on s'est rapidement aperçu que la bureaucratie devenait un cadre d'acier qui nous contrôlait au lieu de nous aider. Je crois que nous sommes rendus à ce stade. Cent-vingts crédits ou 136 crédits, je ne peux pas réellement me prononcer sur cela. Je n'ai pas d'expertise. Ce qui me dérange, par contre, c'est l'inconsistance de l'argumentation avec respect. D'un côté, le laboratoire ne doit pas être comptabilisé pour une diversité de raisons que je ne peux pas juger car je ne sais pas. Je présume que le laboratoire, c'est l'application pratique de certains éléments que l'on aurait appris dans un cours théorique. Si c'est mal compris, laissez-moi continuer et je vais essayer de transcrire une analogie et après cela vous me corrigerez et le résultat sera une sorte de facilitation en disant que je ne peux pas voter sur quelque chose que je ne comprends pas. Alors, si je dis que dans un cours de sciences humaines, où le langage est terriblement important, avant que je puisse réellement prendre un cours de littérature ou un cours de philosophie, je dois être compétent dans au moins une des langues officielles pour pouvoir fonctionner de façon adéquate. Est-ce que maintenant la pratique ou la perfection de ces capacités langagières dont j'ai besoin, pas comme fin en soi, mais comme outil à faire autre chose, est-ce que les crédits qui sont accumulés dans ce contexte devraient être comptabilisés ou est-ce qu'ils devraient faire partie de cette exercice de formation autonome pour pouvoir arriver à un contexte. Pour le dire concrètement, est-ce que le cours de rédaction universitaire, pour en prendre juste un, devrait avoir trois crédits? Après tout, je ne suis pas à l'Université pour apprendre comment maîtriser ma langue maternelle. Est-ce que vous voyez l'analogie que j'essaie de créer. C'est une analogie qui est peut être fautive parce que je comprends mal ce qu'est un laboratoire. Je ne sais réellement pas comment voter. Si je vois cela dans la perspective que je viens de décrire pour dire que l'on accepte trois crédits pour apprendre comment rédiger une composition, je dois aussi accepter trois crédits pour une session de laboratoire. Pour moi, dans mon incompréhension de ce qu'est un laboratoire en sciences, cela veut dire la même chose.

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

E. Robichaud : Je voterai contre la proposition d'amendement. Je trouve que cela va à l'encontre d'un principe. C'est le principe de la charge de travail normale. Il y a une quantité de travail raisonnable que l'on peut demander à des étudiantes et étudiants pour une période de temps. Honnêtement, que l'on comptabilise des crédits ou non, pour moi cela serait plus ou moins important. Accepter que l'on augmente à 132 crédits, je pense que l'on met en péril beaucoup de choses. Cela met sur le dos des étudiantes et étudiants une exigence qui semble, de ce que je peux voir dans la plupart des universités, être plus élevée que la norme que l'on devrait s'attendre. Je propose que l'on maintienne le 120 crédits et si les laboratoires sont maintenus, qu'ils n'offrent pas nécessairement de la nouvelle matière. Qu'ils soient plutôt des façons pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de mieux comprendre la matière présentée dans les cours théoriques.

G. LeBlanc : Je vais voter contre l'amendement. Je pense que l'on fait fausse route dès que l'on commence à réfléchir au document en comptant des crédits. Le préambule du rapport dit que l'on ne devrait pas se livrer à un exercice comptable, comptable dans le sens que, aussitôt qu'on voit le rapport, on retourne à nos bureaux et l'on commence à compter nos crédits dans nos disciplines. C'est un projet innovateur, c'est un projet qui peut permettre à l'Université de se démarquer. Je pense que l'on ne devrait pas, à mon avis, se limiter à compter des crédits. Pour cette raison, je vais voter contre l'amendement et je vais, par après, appuyer le document dans sa totalité.

Gauvin : Le sénateur Bourque a mentionné au tout début de son intervention qu'il y avait des raisons historiques valables qui justifiaient l'amendement. Il faut ajouter ces raisonnements à la discussion. Aussi, je ne crois pas que, en fonctionnant à 132 crédits, dans notre cas 131 crédits, qu'il y ait eu beaucoup de conséquences dommageables sur les neurones de nos étudiantes et étudiants. Enfin, si l'on souhaite mettre l'étudiante ou l'étudiant au centre de nos préoccupations, on risque malheureusement, et je l'entends à l'occasion, de le considérer comme un client. Il ne faut pas oublier que dans la tête d'une cliente ou d'un client, elle ou il a toujours raison.

Couturier : Je voterai contre l'amendement. Je vais vous avouer que, à titre de membre du Comité consultatif, c'est une question que j'ai jugée très épineuse et que j'ai abordée avec beaucoup de prudence. Je viens d'un autre monde, celui des arts et des sciences sociales, et j'ai toujours beaucoup de respect, et à la limite, une certaine crainte même de m'aventurer dans le monde des sciences. Cela étant dit, je me suis présenté au Sénat académique aujourd'hui avec beaucoup d'ouverture d'esprit pour entendre les arguments des collègues de la Faculté. Maintenant, d'une certaine manière, les arguments que j'ai entendus m'ont confirmé dans mes craintes initiales qui étaient celles finalement que, à travers les travaux pratiques peu à peu s'est construit un système qui n'est plus celui de travaux pratiques rattachés à un cours, mais en réalité un système de cours en eux-mêmes. Cela étant dit, on le constate peut-être à la Faculté des sciences, mais on peut le constater dans d'autres facultés à partir du moment où l'on introduit des unités et des cours d'un crédit ou de deux crédits. En bout de ligne, pour l'étudiante ou l'étudiant, un ou deux crédits en terme de travail, ça devient souvent beaucoup plus. Cela devient un cours. Cette dimension devient très importante quand on examine la charge de travail globale de l'étudiante ou de l'étudiant. Je vais conclure en disant, par contre, que je suis conscient que, advenant que l'amendement soit rejeté et que le projet de reconfiguration soit accepté, il y aura effectivement beaucoup de travail à faire du côté de la Faculté des sciences. Je pense que c'est le but du processus de reconfiguration. C'est une interrogation et une remise en question, une réécriture de nos programmes et de ce point de vue, je pense que c'est un exercice qui est important, voire nécessaire.

H. Albert : Je comprends que les enjeux sont très importants et je veux vraiment comprendre la nature de ce qui nous est proposé. Je veux savoir si c'est le calendrier qui est un processus ou si c'est l'idée de la reconfiguration elle-même? Je vois que c'est un morceau du casse-tête. Est-ce que le casse-tête reste à définir? Je pense qu'il y a beaucoup d'enjeux qui semblent de nature fondamentale plutôt que de nature pratique. J'ai besoin de savoir dans quelle mesure c'est un processus.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que cela mérite de nuancer mon propos. Ce que je dis, c'est que, en adoptant ceci, l'on n'a pas encore reconfiguré un programme, c'est-à-dire qu'il y a un exercice qui doit être fait dans chacune des facultés, dans chacune des écoles pour adapter les programmes conformément à ce cadre-ci. Il y a un cadre tangible

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

ici et il est structuré. Cela dit, il y a des marges dedans, par exemple la façon que l'on va faire l'acquisition de la formation générale. On n'a pas dicté de façon très définitive comment le programme A devra assurer aux étudiantes et étudiants l'obtention de sa formation générale. Il y a un cadre pour la question dans laquelle on doit assurer la formation générale de l'étudiante ou l'étudiant. La même chose pour la formation fondamentale. C'est cela que j'ai tenté de dire toute à l'heure.

Bourque : Concernant l'intervention des sénatrices Landry-Martin et Lowe, je suis d'accord que l'amendement pourrait avoir un impact sur d'autres programmes. La raison pour laquelle on demande une dérogation, c'est qu'elle nous est enlevée au point six. Si le point six n'était pas là, probablement que l'on aurait présenté une demande de dérogation lors d'un processus ultime. Mais on spécifie que les laboratoires de sciences sont enlevés. Concernant les propos du recteur et vice-chancelier, il a mentionné que nous avons à cœur les étudiantes et étudiants dans cette reconfiguration. Nos étudiantes et étudiants à la Faculté des sciences ont étudié le document et elles et ils se sont prononcés en faveur de la reconnaissance des crédits de laboratoire. Ce sont les étudiantes et les étudiants qui l'ont demandée autant que nous. Concernant le propos du sénateur Robichaud sur la question d'une norme, je dirais qu'il n'y a pas une norme. Il n'y a pas de norme dans notre université et il n'y a pas de norme dans les autres universités. S'il y avait une norme de X nombre de crédits, on aurait constaté que dans les universités anglophones, elles ont des baccalauréats de 120 crédits et qu'elles ne comptent pas les laboratoires. Je pense qu'il n'y a pas une approche uniforme. Enfin, j'étais un peu surpris des propos du sénateur Chiasson par rapport au nombre d'heures car c'est dans sa Faculté que l'on a décidé, en 1988, de cacher des crédits de laboratoire.

Chiasson : Vous êtes en train de faire des affirmations par rapport à la Faculté d'ingénierie et je ne suis pas d'accord.

Président d'assemblée : Excusez-moi, vous devez vous adresser à la présidence.

Chiasson : L'affirmation est incorrecte.

Bourque : Je voulais parler du cas de la physique. Les étudiantes et étudiants de la Faculté d'ingénierie suivent un cours de physique et elles et ils reçoivent trois crédits. Toutes les autres étudiantes et tous les autres étudiants reçoivent quatre crédits pour exactement le même travail. Je pense que c'est quelque chose que l'on peut vérifier. Je regrette toute cette question de comptabilité de crédits, mais à la Faculté, on n'est pas intéressé à avoir des baccalauréats de 132 crédits. On veut maintenir la qualité de nos programmes. Le problème n'est pas la question des objectifs. La question, c'est le nombre de crédits que l'on impose aux programmes. La conséquence, c'est de faire une ou deux choses, soit de cacher nos crédits de laboratoire ou bien de diminuer la formation disciplinaire et de diminuer la qualité de la formation que l'on va offrir. C'est vrai que le débat tourne autour de la question du nombre de crédits, mais le nombre de crédits c'est un reflet de la qualité de la formation que l'on va offrir. Je demanderai le vote secret.

Dubois : Je voudrais apporter une rectification. Au point six, on n'enlève pas à la Faculté des sciences la possibilité de déroger. Ce que l'on dit, c'est que l'on n'a pas voulu expliciter ou instituer dans le cadre l'exception. Je crois que c'est une nuance extrêmement importante.

Bourque : J'interprète que l'on peut demander une dérogation, mais pas sur la question des laboratoires et c'est cela la base de notre demande de dérogation.

Chiasson : Il est vrai que dans le cas du cours de physique, dont on a aucun contrôle car il est offert par la Faculté des sciences, les heures de laboratoire ne sont pas comptabilisées dans le cadre de notre programme. Pour les cours dont la Faculté a le contrôle, les heures de laboratoire ne sont pas comptabilisées comme des crédits, mais sont comptabilisées comme des heures de travail dans le cadre du cours. De cette façon, on prévient qu'un cours, qui vaudrait quatre crédits, qui impliquerait 12 heures de travail par semaine, soit un cours de trois crédits qui demande neuf heures de travail de cours par semaine et qui respecte la contrainte selon laquelle une étudiante ou un étudiant a un nombre d'heures limitées.

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

Bourque : Je demande le vote secret.

Au moins cinq membres sont en faveur.

Scrutatrices : Suzanne LeBlanc et Sr Claudette Melanson.

Vote sur P22	Pour 12	Contre 21	REJETÉE
--------------	---------	-----------	---------

R : 23-SAC-070504

Colette Landry Martin, appuyée par Paul-A. Chiasson, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R23	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

Dîner de 12 h 35 à 13 h 35.

Lowe : J'aimerais féliciter le Comité qui a travaillé à la préparation de ce document. J'apprécie surtout le mécanisme de dérogation dans le cas où l'on n'aurait pas les réponses souhaitées du ministère de l'Éducation. On aura une possibilité d'appuyer et d'agencer nos choses et je trouve cela très intéressant. Merci beaucoup d'avoir fait ce travail. Une autre chose que j'apprécie, c'est lorsque l'on parle de structure des programmes combinés en éducation avec majeure et mineure. On peut inclure jusqu'à six crédits en didactique liés à la majeure et à la mineure parmi le nombre de crédits des disciplines connexes. Je trouve que cela nous donne une flexibilité pour répondre aux besoins de nos étudiantes et étudiants qui nous disent souvent qu'il y a un manque dans le nombre de cours de didactique. Une petite correction que je suggérerais. Si l'on va à l'annexe 3, à la page 14, on a marqué 09-Sept. Dans les colonnes, on a Dépt. de musique, on a le B.A. Musique - B. Éd. et par la suite tous les programmes combinés à la page 15, pour septembre 2010. Je crois qu'il faudrait tous les remettre en septembre 2010 pour être conforme avec tous les programmes.

VRER : Dûment noté.

Roberge : Je me joins au concert de louanges puisque notre voix a été entendu. Rappelons que la compétence en recherche documentaire est essentielle à la réussite des étudiantes et étudiants. Nous croyons fermement que la compétence acquise dans la recherche est un des éléments dans la réussite des étudiantes et étudiants. Aussi, il y a la place accordée à la bibliothèque dans l'atteinte du premier objectif qui est la formation générale à l'égard justement de l'initiation au travail intellectuel. Les bibliothécaires, je peux vous l'assurer, souhaitent collaborer avec l'ensemble des facultés et des écoles. Enfin, à la page 5, le premier point, on indique *Initiation au travail intellectuel*. J'ai remarqué que ceci n'a pas été classé en ordre alphabétique. Je suppose que c'est un élément très important et quand je le vois, effectivement, je vois qu'il est à la base de ce qui va suivre. L'initiation au travail intellectuel universitaire a des conséquences sur l'ensemble des points qui suivent. Donc, vous aurez deviné que je suis d'accord avec le projet tel que présenté.

Deguire : Certains points sont positifs et l'on sent que vos objectifs de formation générale sont un peu plus précis qu'avant. Il manque encore des détails. Il manque encore des précisions comme le sénateur Winter a dit. On s'en va peut-être dans la bonne direction. On va être patient. Je n'ai pas l'impression que d'ici trois ou quatre ans on saura exactement ce que cela veut dire, mais on va apprendre peu à peu. J'aurais voulu de la souplesse au point 3 (page 5). Si l'on remplit les objectifs de formation générale en moins de 30 crédits, on peut prendre alors des cours au choix. C'est excellent. On avait parlé de mettre plus de souplesse dans le système. Il aurait fallu aller un peu plus loin. Dans la structure même des programmes, vous avez des programmes dont la composition est très rigide, par exemple les spécialisations. Il y a en a d'autres, par contre, qui ont des majeures et mineures où vous avez 42-48, 12-18 et 24-30. Donc, il y a une souplesse dans certains programmes qu'il n'y a pas dans d'autres programmes. Peut-être que ça vaudrait la peine de faire des petites modifications là-dessus sans que l'on ait besoin de passer par un processus de dérogation. Une dernière remarque, c'est par rapport au dernier élément important de formation générale, soit la capacité de s'exprimer en anglais. Je pense que

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

pour la plupart des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, l'apprentissage de l'anglais ne pose pas un problème.

Boulangier : J'aimerais attirer l'attention des sénatrices et sénateurs sur deux points secondaires. Le premier est à la page 6. Dans les objectifs du Baccalauréat avec spécialisation, on dit que ce programme exige normalement une activité de fin d'études telle que le mémoire, le projet de recherche ou l'exposition. Je suis un peu curieux de savoir pourquoi on ne met pas *concert* et *pièce de théâtre*. On pourrait mettre simplement *manifestation artistique*.

Boucher : Dûment noté.

Boulangier : À la page 5, au point 6, au titre *Sensibilité aux arts et lettres*, je suis un peu d'accord avec le sénateur Winter que la phrase en question n'est pas tout à fait complète. Pouvons-nous écrire *avoir acquis l'intérêt et la sensibilité pour la littérature et les beaux-arts*. Pour nous le mot *beaux-arts* dans son acception normale réfère à la sculpture et à la peinture. Donc, je crois que l'on devrait remplacer *les beaux-arts* par *les arts* tout simplement. Je ne comprends pas le reste de la phrase.

Dubois : C'est un objectif de formation générale que l'on n'a pas touché. On pourrait certainement l'améliorer. Je pense que, ce que l'on exprimait en 1989 quand ceci a été adopté, c'était d'apprécier comment s'expriment les arts à travers d'autres types que la musique et autres choses, par exemple, l'esthétique. On peut certainement l'améliorer.

McKee-Allain : J'aimerais rappeler les commentaires de mon Conseil de Faculté, commentaires transmis au Comité sur la reconfiguration à la fin février. Aussi, j'ai deux questions par rapport au document. Dans le document que nous avons reçu au Conseil, il y avait consensus autour des six paramètres de la reconfiguration, du moins en principe, sinon dans la formulation comme telle, mais il y avait un certain nombre d'inquiétudes qui avaient été exprimées. L'une d'elles portait sur l'orientation ou l'approche *compétence*, donc approche *techniciste* qui a été discutée et l'enjeu que ceci avait, entre autres, pour nos disciplines fondamentales qui mettent l'accent sur une approche de la question de savoir et de l'esprit critique. Un deuxième aspect qui avait été dégagé, mais peut-être plus en terme d'opérationnalisation, c'était le programme proposé de bidisciplinarité. Ceci semble intéressant pour plusieurs de nos unités académiques. Comment va-t-on mesurer ceci par après? S'il y a une réponse, tant mieux, mais c'était une inquiétude que l'on avait et je ne vois pas la réponse. Un autre aspect touche les spécialisations et l'accès ou non aux études supérieures dans d'autres universités, non seulement en Atlantique, mais notamment au Québec selon les disciplines. Est-ce que l'on a accès aux études supérieures avec une majeure, une bidisciplinarité, une double majeure et est-ce que l'on ne pénaliserait pas nos étudiantes et étudiants par rapport à cet accès? Ceci étant dit, ce n'était pas une opposition, dans ses grandes lignes, mais l'expression d'inquiétude. Par rapport au document d'aujourd'hui, une des questions que je me pose (voir en bas de la page 1 et le haut de la page 2) touche les liens entre la formation fondamentale et la formation générale. Qui va déterminer la proportion? Est-ce que ce sont les gens de la discipline qui vont la déterminer? Il y a, en partie, une réponse dans la note 7, à la page 6, mais j'aimerais avoir une précision par rapport à ceci. Est-ce que vous envisagez qu'il y aura une limite dans la répartition des crédits entre la part de la formation générale et la formation fondamentale? Je ne veux pas supposer que les gens feraient cela, mais à un moment donné, il ne faut pas perdre non plus la formation générale. Je trouve que l'idée est intéressante en terme de laisser la possibilité d'agencer et de répondre à une partie des inquiétudes, mais si j'allais plus loin, je me demande si l'on a prévu, sans trop aller dans la bureaucratie, un mécanisme de contrôle ou de gestion de répartition de ces crédits. Aussi, par rapport au calendrier, on avait demandé au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche s'il y avait une possibilité d'avoir une dérogation sur les projets d'évaluation des programmes et le processus d'évaluation des programmes pour la CESP. Si je regarde ce qui est prévu, juste pour septembre 2008, le processus n'est pas complété. Les UARD sont en plein processus d'évaluation des programmes. Est-ce que l'on peut avoir une dérogation, si nécessaire, pour l'évaluation de la CESP?

VRER : Je répondrai à la dernière partie. La demande pour un moratoire de trois ans sur l'évaluation des programmes par la CESP a été déposée. Dès que j'aurai une confirmation d'un côté comme de l'autre, j'en ferai part aux doyennes et doyens.

13. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

Dubois : Concernant les programmes bidisciplinaires, ce sont de nouveaux programmes. Ce sont des programmes qui doivent être acheminés par les instances décisionnelles. Toutes les modalités de gestion, y compris la comptabilisation des inscriptions, doivent être établies au préalable. Dans les documents soumis au Comité des programmes, toutes ces modalités de gestion seront déterminées à l'avance. Pour la deuxième question par rapport au partage de la formation générale et de la formation fondamentale, l'énoncé de programme est l'outil privilégié des unités académiques. Elles pourront présenter leurs arguments à savoir que tels cours seront offerts dans le cadre de la formation fondamentale et répondent en même temps aux objectifs de la formation générale. Je crois que tout est prévu dans l'énoncé de programme tel qu'il a été présenté.

Boghen : En rapport à une inquiétude soulevée par la sénatrice McKee-Allain à propos de la réceptivité des programmes de deuxième et troisième cycles, je peux dire que, entre autres, madame Dubois était invitée d'assister à une réunion du Comité sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Je pense que tout le monde a exprimé un désir d'être plus ouvert et d'ailleurs cela se discute dans les campus du Canada. Il y a cette nécessité d'être reconnaissant de l'importance de la multidisciplinarité et d'être beaucoup plus ouvert envers les personnes qui ne sont pas expertes ou qui ont besoin d'une formation spécialisée dans ce domaine. Je ne me réfère pas nécessairement à des programmes professionnels ici. J'ai assisté à quelques réunions et ateliers au cours de l'année et je peux vous dire qu'il y a une ouverture. Il y a d'autres universités qui reconnaissent cette importance et, de plus en plus les disciplines veulent des étudiants et étudiantes qui pensent, qui parlent, qui savent écrire et qui ont une formation dans leur discipline. Elles mettent de plus en plus d'importance dans plusieurs des disciplines envers cette formation générale avec une appréciation de la nécessité et de l'importance de la multidisciplinarité. Je pense que les portes s'ouvrent davantage et c'est une préoccupation qui se trouve non seulement ici, mais à travers le pays. Je pense que pour répondre à votre question, il y aura une ouverture de plus en plus importante dans les universités canadiennes envers des personnes qui ne sont pas exclusivement formées dans leurs propres disciplines.

VRER : Cette discussion est fort intéressante. Elle est aussi fort utile car elle va nous aider pour les suivis. Je remercie tous les gens qui ont partagé des opinions. J'aimerais conclure sur un point. J'ai énormément de respect pour le sénateur Winter, sauf que je ne peux pas être d'accord avec lui.

Vote sur R21

Pour 30

Contre 3

ADOPTÉE

14. MODIFICATION À LA POLITIQUE RELATIVE AU STATUT DE PROFESSEURE OU PROFESSEUR ASSOCIÉ, CHERCHEUSE OU CHERCHEUR ASSOCIÉ ET CHERCHEUSE OU CHERCHEUR INVITÉ

Voir le Document F, p. 1-2

Boghen : Dans le document, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche recommande au Sénat académique d'ajouter la phrase suivante : « Exceptionnellement, la durée du mandat de professeure ou professeur associé peut aller jusqu'à six ans ». Pourquoi ce changement? Les organismes subventionnaires, exigent que la professeure ou le professeur associé ait un contrat d'une durée minimale de cinq ans pour être admissible à certains programmes. Ceci est le cas à l'heure actuelle. Pour être admissible, il faut que l'Université en question reconnaisse le statut pour la période de temps. Si ceci est accepté, un changement devra être apporté dans les Statuts et règlements de l'Université.

R : 24-SAC-070504

Andrew Boghen, appuyé par Yahia Djaoued, fait la proposition suivante :

« Le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs que la phrase Exceptionnellement, la durée du mandat de professeure ou professeur associé peut aller jusqu'à six ans soit ajoutée à la politique relative au statut de professeure ou professeur associé, chercheuse ou chercheur associé et chercheuse ou chercheur invité. »

14. MODIFICATION À LA POLITIQUE RELATIVE AU STATUT DE PROFESSEURE OU PROFESSEUR ASSOCIÉ, CHERCHEUSE OU CHERCHEUR ASSOCIÉ ET CHERCHEUSE OU CHERCHEUR INVITÉ (suite)

Deguire : Est-ce que c'est renouvelable dans le cas du mandat de six ans?

Boghen : Ceci pourrait être le cas.

Recteur et vice-chancelier : Est-ce que l'on a un bon pourcentage de nos professeures et professeurs associés qui sont récipiendaires de ces subventions? Est-ce que le cas d'exception devient presque la règle? Pourquoi n'avons-nous pas regardé ceci comme une règle plutôt qu'une exception?

Boghen : C'est exceptionnel, c'est la première fois que ça arrive.

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

15. CRÉATION DU STATUT DE CLINICIENNE OU CLINICIEN ASSOCIÉ

Voir le Document G, p. 1-2

Boghen : Le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche recommande au Sénat académique de créer le statut de clinicienne ou clinicien associé tel que demandé par l'École de psychologie de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. La proposition explique que la formation en psychologie clinique exige un stage professionnel de 500 heures. Cela exige évidemment des expertes et des experts pour le faire.

R : 25-SAC-070504

Andrew Boghen, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« Que le Sénat académique crée le statut de clinicienne ou clinicien associé en psychologie à l'École de psychologie. »

Président d'assemblée : Ce texte va paraître où exactement?

Boghen : Il va faire partie, j'imagine, du Répertoire.

H. Albert : Est-ce qu'un vote à cet effet pourrait vouloir dire aussi que l'on pourrait éventuellement reconnaître nos superviseuses et superviseurs de stage?

Boghen : Il y a certainement une similarité, mais ce n'est pas un automatisme.

Bouchard : Je pense qu'il y a un petit problème. Dans le cas de la sénatrice Albert, c'est un programme de premier cycle.

H. Albert : Il y a aussi une variable *stage* qui est semblable.

Gaudet : Il y a des stages dans presque toutes les facultés. Je trouve que la proposition de la reconnaissance du statut de clinicienne et clinicien est intéressante, mais je l'aurais élargie à une proposition qui reconnaît le statut de clinicienne et clinicien dans toutes les facultés de l'Université. Ceci donne un modèle. On va pouvoir s'en inspirer et peut-être revenir avec ceci à la prochaine réunion Sénat académique.

Recteur et vice-chancelier : Est-ce que l'on peut diriger des stages sans avoir ce statut ou est-il obligatoire pour faire la supervision de stage?

Boghen : Il va falloir avoir le statut. Ceci vient de l'École de psychologie, je ne dis pas que ceci devrait être limité.

Recteur et vice-chancelier : Quelle est la logique de ne pas avoir un statut de clinicienne associée ou clinicien associé pour d'autres disciplines de cycle supérieur qui exigent des stages cliniques d'envergure comme celui-là?

15. **CRÉATION DU STATUT DE CLINICIENNE OU CLINICIEN ASSOCIÉ** (suite)

Boghen : Nous avons reçu une demande. Avec cette demande, il y avait des critères qui nous ont été proposés. Une clinicienne associée ou un clinicien associé s'occupe des étudiantes et étudiants. Elles et ils investissent tellement d'heures. Sur cette base, après avoir consulté d'autres universités, on a effectivement dit que ce genre de personne avec ce genre de formation, qui s'occupe de telle manière des étudiantes et étudiants, mérite le titre de clinicienne associée ou clinicien associé à l'Université de Moncton.

Président d'assemblée : La politique relative de vos statuts, est-ce que cela en fait partie?

Boghen : Ça ne change rien.

Président d'assemblée : Vous avez le point 3, je veux savoir si les sénatrices et sénateurs qui se prononcent aujourd'hui sont en train d'adopter ce texte ou non?

Boghen : Oui, c'est le texte. Il est accompagné des définitions. C'est une politique de la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Président d'assemblée : Je pense qu'il faut avoir une proposition plus claire. Vous avez dit que la proposition, c'était ce qui était dans le premier paragraphe. On vous dit que ce n'est déjà pas très clair ce qui est dans le premier paragraphe et là on apprend qu'il y a d'autres éléments qui font partie de la proposition.

Boghen : Je ne sais pas si c'est moi qui m'exprime mal. La proposition me semblait assez claire. On parle d'une proposition de reconnaissance du statut de clinicienne associée ou de clinicien associé à l'École de psychologie. Si vous voulez, on peut ajouter et préciser l'École de psychologie.

Président d'assemblée : Là, c'est mieux.

Boghen : Voilà.

Landry Martin : J'ai appuyé, mais j'aurais aimé laisser le titre général. Pour l'instant, on a une situation qui s'applique uniquement à la psychologie. S'il y a des écoles et facultés qui veulent faire des demandes, le titre existe, et il faudra décrire les mécanismes. Comme ceci, on se met à créer des cliniciennes associées et cliniciens associés en travail social et en éducation et l'on n'en finira plus.

Boghen : Ici, c'est une demande provenant de l'École de psychologie. On a reconnu que cela pourrait être méritant et on le recommande.

Recteur et vice-chancelier : Je donne un exemple très concret. Dans le programme du Doctorat en éducation, on exige un stage de 500 heures répondant au même genre de critères qu'ici. Est-ce qu'il faudra revenir au Sénat académique pour changer cette politique ou est-ce que l'on crée une catégorie de cliniciennes associées et cliniciens associés et les caractéristiques pour se qualifier : superviser des stages, 500 heures de stage, etc. Je comprends que, aujourd'hui, il y a seulement la psychologie, mais au moins c'est une approche qui permet de ne pas revenir la prochaine fois. C'est cela ma préoccupation.

Bouchard : Je me demande comment on peut accorder des droits et privilèges aux gens. Ensuite, pourquoi faire adopter cela par la Faculté des études supérieures et de la recherche? Quelle est la compétence de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour dire qu'il s'agit d'une clinicienne associée ou d'un clinicien associé? C'est quoi une clinicienne associée ou un clinicien associé? Pourquoi le deuxième cycle plutôt que le premier cycle? À mon avis, on devrait déposer ce dossier. On devrait réfléchir avec des gens qui ont des stages et voir ce que l'on peut faire par rapport à cela.

R : 26-SAC-070504

Gilles Bouchard, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que la proposition R : 25-SAC-070504 soit déposée. »

Président d'assemblée : Il n'y a pas de discussion sur le dépôt.

15. CRÉATION DU STATUT DE CLINICIENNE OU CLINICIEN ASSOCIÉ (suite)

Vote sur R26 Pour 16 Contre 5 ADOPTÉE

Président d'assemblée : Je vous rappelle qu'une motion de dépôt peut revenir sur la table même pendant l'assemblée.

Note de la SG : *Le point 15 de l'ordre du jour a été remis sur la table plus tard pendant l'assemblée. Cette discussion est présentée ci-dessous.*

R : 27-SAC-070504

Andrew Boghen, appuyé par Hélène Albert, propose :

« *Que la proposition R : 25-SAC-070504 soit remise sur la table.* »

Vote sur R27 Pour 14 Contre 8 ADOPTÉE

Deguire : Je suis prêt à voter pour cette proposition même s'il y a certains détails techniques qu'il faudrait modifier. Pourquoi faisons-nous une proposition particulière quand on pourrait régler le cas une fois pour toute. Peut-être que le mot *clinicienne* ou *clinicien* ne s'applique pas en éducation ou ailleurs. Pouvons-nous retourner et faire une proposition globale qui indique de façon précise quels sont les gens associés à l'Université? Je voudrais faire cette intervention et ensuite demander le dépôt.

E. Robichaud : J'ai cru comprendre du sénateur Boghen que ce n'était pas quelque chose qui affectait les Statuts et règlements. Par contre, on dit que ceci est un statut donné à des gens et que l'on va l'exiger pour qu'un individu puisse offrir les stages. J'ai un certain malaise.

Boghen : Il s'agit d'un statut qui est très connu par d'autres universités. C'est une demande provenant d'une école. Il n'y a aucune autre unité qui a proposé cette recommandation. C'est une demande précise et spécifique. Voilà pourquoi nous l'avons étudiée et nous avons consulté.

La SG procède à la lecture de la proposition R : 25-SAC-070504.

« *Que le Sénat académique crée le statut de clinicienne ou clinicien associé en psychologie à l'École de psychologie.* »

Vote sur R25 Pour 20 Contre 2 ADOPTÉE

16. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (ARTICLE 89 ET 90.1)

Voir le Document H, p. 1-3

Boucher : Lorsque toute la démarche pour offrir la formation médicale à l'Université de Moncton a été mise en branle, il y a eu une période assez longue pour négocier l'entente entre l'Université de Moncton, l'Université de Sherbrooke et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il avait été convenu dans l'entente que, lorsque l'on a présenté les attributions de l'Université de Moncton, l'on avait dit que l'Université de Moncton veillerait à ce que les professeures et professeurs de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke qui enseigneront au Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick, seraient nommés *professeure associée* ou *professeures associées* à l'Université de Moncton. Dans les attributions de l'Université de Sherbrooke, il avait été convenu que les professeures et professeurs de l'Université de Moncton, dans les sciences fondamentales et à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires qui enseigneraient au Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick seraient nommés *professeure associée* ou *professeur associé* à leur tour à l'Université de Sherbrooke. Donc, il s'agit d'une réciprocité de reconnaissance. Tout le monde était d'accord avec cela. Toutefois, lorsque nous avons examiné les attributs de titre de *professeure associée* ou *professeur associé*, nous avons douté d'un certain problème existant dans le sens que les professeures et professeurs que nous voulions désigner ne répondaient pas aux critères retrouvés dans les Statuts et règlements de l'Université. Afin de mener à bien notre démarche, nous nous sommes penchés sur les Statuts et règlements principalement sur une modification de l'article 89 et la création d'un nouvel article, soit l'article 90.1.

16. **MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (ARTICLE 89 ET 90.1) (suite)**

R : 28-SAC-070504

Neil Boucher, appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet, fait la proposition suivante :

« *Le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs d'accepter les modifications à l'article 89 et la création de l'article 90.1 des Statuts et règlements.* »

Caron : Je comprends qu'il faut reconnaître sur papier les professeures et professeurs qui enseignent et qui viennent de l'Université de Sherbrooke. N'ont-ils pas besoin des services par exemple de la bibliothèque? Tel que présenté, le titre ne leur accorde aucun privilège. Ont-ils accès à certains services?

Boucher : C'est régulier. Il faudrait que je vérifie, mais la raison pourquoi c'est là, c'est qu'on le met toujours. En d'autres mots, elles et ils ne peuvent pas avoir les bénéfiques.

Caron : Est-ce que les privilèges qui normalement viennent avec le poste de professeure ou professeur sont offerts?

Président d'assemblée : Si je comprend bien, dans le premier paragraphe, on peut lire qu'ils sont accordés à des personnes qui enseignent au Centre de formation médicale. Donc en tant qu'enseignantes et enseignants, elles et ils ont tous les privilèges. Ce que l'on dit au paragraphe 90.1(3), c'est qu'on ne leur donne pas des privilèges en sus.

Caron : Dans le cas d'une professeure associée ou d'un professeur associé, est-ce que l'on n'ajoute pas justement les services de bibliothèques?

Recteur et vice-chancelier : Pas dans les Statuts et règlements.

Caron : Ok.

Deguire : Concernant l'article 89, on semble faire une liste exhaustive des catégories du corps professoral. Si je comprends bien, les professeures et professeurs chargés d'enseignement, ce que l'on appelle les professeures et professeurs de langue ne sont pas inclus et donc ne font pas partie du corps professoral.

Recteur et vice-chancelier : Ceci n'est pas une question qui est soulevée dans le cas de la modification. L'objectif de la demande ne touche pas cette catégorie. Selon moi, ceci n'a pas posé problème jusqu'à maintenant. Si ceci devait poser problème, je pense qu'il faudrait revenir au Sénat académique pour voir comment on l'inclut. J'hésite toujours, séance tenante, de faire des changements aux Statuts et règlements sans savoir quelle sera la conséquence, mais si cela pose problème, on pourrait revenir et proposer une nouvelle modification.

Deguire : Je me demandais si la liste est exhaustive ou non. Si elle est exhaustive, elle ne l'est pas, il y a une erreur.

Président d'assemblée : C'est écrit *se compose des catégories*, donc ceci laisse entendre que c'est exhaustif. Ce que le recteur et vice-chancelier nous dit, c'est que le propos ici n'est pas de réviser cette question aujourd'hui, mais la question pourrait revenir à une autre occasion.

Recteur et vice-chancelier : Dans le cas de l'article 89 à l'exception des professeures et professeurs associés, c'est toujours le recteur et vice-chancelier qui procède aux nominations. Ce n'est pas parce que je veux me donner un travail additionnel, mais je pense que l'on devrait assurer la conformité. Alors, s'il y avait un consensus sur ce point, au paragraphe 90.1(2), on lirait : « [...] sont nommés professeurs associés cliniciens ou professeures associées cliniciens de l'Université de Moncton par le recteur et vice-chancelier [...] ».

Président d'assemblée : Est-ce qu'il y a des gens qui ont des objections à cette modification à l'amiable? Il y a consensus absolu. Donc on accepte cette modification.

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

17. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Recteur et vice-chancelier : À la dernière réunion du Sénat académique, on avait reçu le document de consultation de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick et à ce moment, on avait indiqué le fait que l'on tenterait de faire une consultation auprès de la communauté universitaire. Ceci a été fait. On a tenu deux séances au Campus de Moncton, une séance au Campus de Shippagan et une séance au Campus d'Edmundston. Par la suite, on a rencontré la Commission à Moncton, à Edmundston et à Shippagan. Suite aux rencontres et aussi suite à une discussion avec la Commission, nous avons préparé un mémoire qui a été soumis le 25 avril 2007. Dans le mémoire, on a tenté de tenir compte d'un certain nombre de préoccupations qui avaient été exprimées par la communauté universitaire. On se souviendra qu'il y avait eu des préoccupations concernant la vision un peu réductrice d'une institution universitaire. Nous avons voulu faire le point sur un certain nombre d'enjeux incontournables : son caractère francophone, son caractère universitaire, son caractère généraliste, sa présence dans les régions francophones du Nouveau-Brunswick et autres. On ne prétend pas que c'est l'ensemble des enjeux dont fait face l'Université, mais dans le contexte de la réflexion demandée à la Commission, on pensait que c'étaient les enjeux les plus importants. De plus, je sais qu'il y a plusieurs autres associations rattachées à l'Université de Moncton qui ont soumis des mémoires. La FÉÉCUM a présenté un mémoire relativement à l'accessibilité.

Gauvin : Est-ce que la Commission a le mandat d'examiner la question de la mise à niveau linguistique concernant les études postsecondaires?

Recteur et vice-chancelier : Je sais que vous aviez posé une question semblable lors de la dernière réunion du Sénat académique. Je ne pense pas que cela fait partie du mandat de la Commission. Le mandat concerne surtout la gouvernance des institutions et les complémentarités. Je ne pense pas que la Commission va adresser cette question.

Gauvin : À tort ou à raison, je crée un lien entre ce travail et la reconfiguration des programmes. J'ai une déception concernant la reconfiguration des programmes et je suis quand même dans le contexte du point 17. Dans ce contexte, j'ai examiné des cours que j'ai suivis à l'époque au Québec et qui correspondent à la dernière année du secondaire ici et donc de la première année du cégep, ensuite la deuxième du cégep et les trois premières années universitaires. Je regardais les cours de français que j'avais suivis. On voit clairement dans le document qu'il s'agit du cours FRAN1903. J'aimerais bien que la Commission examine cette question. Elle concerne les études postsecondaires et, à mon avis, ce n'est pas au niveau postsecondaire que l'on doit faire une mise à niveau linguistique.

Recteur et vice-chancelier : La seule chose que je puisse répondre au sénateur Gauvin, c'est que je ne pense pas que la Commission va étudier cette question. Concernant le mémoire que nous avons soumis à la Commission, nous avons quand même expliqué à la Commission que nous avons un projet de reconfiguration des programmes pour assurer le maintien de la qualité dans nos programmes de premier cycle. Je crois que le rôle de la Commission n'est pas d'examiner nos programmes pour savoir si les universités font de bons choix. D'ailleurs, si elle le faisait, je pense que l'on s'objecterait de façon assez importante. Aussi, je pense que pendant les discussions que nous avons eues avec la Commission, quand on a parlé du problème d'abandon et qu'il y avait des insinuations que ce sont les universités qui encadrent mal les étudiantes et étudiants, il a été dit en public et en privé que le problème n'est pas seulement de pointer le doigt vers les universités. Le problème, il existe dans le système public et le système public devrait mieux former ses étudiantes et étudiants au secondaire pour assurer la transition aux universités. Ceci a été dit, peut-être pas de façon écrite, mais ceci a été dit par d'autres et par moi. Je vous invite, si vous avez des préoccupations, d'adresser une lettre à la Commission car il n'est pas trop tard.

Caron : D'abord, j'aimerais féliciter les rédacteurs d'avoir souligné le sous-financement de notre université, la spécificité de notre université et tout ce qui touche à la stratégie du recrutement international. Ce sont des éléments forts. J'ai un autre commentaire concernant les pages 19 et 20 du document. Comparativement à la totalité du document, on voit quand même une lueur d'espoir quand on parle spécifiquement de deux campus, c'est très noir comme résultat. J'aurais bien aimé, c'est une question personnelle, la voir apparaître avant la page 14 car à la page 14 on débloque toutes sortes de stratégies de recrutement puisque nous sommes conscients que notre bassin de recrutement est en

17. **COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK**
(suite)

chute libre. Je vais terminer avec une question. Lorsque vous avez rencontré les commissaires, est-ce qu'il y avait déjà eu une première réaction ou ont-ils été complètement muets sur le contenu?

Recteur et vice-chancelier : Concernant les pages 19 et 20, je ne partage pas votre point de vue. Je pense que la tentative qui a été faite en est une d'essayer de décrire de façon réelle et factuelle la situation de notre Université. J'ai personnellement tenu des consultations auprès du corps professoral et auprès de l'ensemble de la communauté universitaire dans les trois campus et ma perception des choses, c'est que l'on a une situation qui est différente selon le campus où l'on est. Cette analyse a certainement été partagée par le Conseil des gouverneurs puisque le mémoire a été déposé au Conseil des gouverneurs. Le Conseil a donné un appui unanime à ce mémoire. La perception que l'on a, c'est qu'il fallait adresser les questions telles qu'elles se présentaient. Le problème soulevé par rapport aux campus d'Edmundston et de Shippagan est un problème qui est présent partout, mais il est plus accentué là. La situation démographique négative qui se présente est encore plus forte dans ces régions et la capacité de compenser existe, mais probablement pas à un niveau réalisable aussi rapidement qu'il pourrait l'être dans un campus comme le Campus de Moncton. Donc l'approche que l'on a voulu utiliser est réaliste. On a des campus universitaires dans les trois régions; on a une volonté indéfectible de les garder. Les phares de l'enseignement postsecondaire et universitaire dans chacune des régions devraient être centrés autour de nos campus pour des raisons historiques, des raisons culturelles et des raisons de compétence. Il y a possiblement d'autres moyens pour y arriver. Maintenant, c'était très clair et je pense que c'était intentionnel de la part de tout le monde que c'était très difficile à ce moment-ci d'essayer d'imaginer que l'on était capable d'arriver avec un modèle élaboré dans les plus fins détails par rapport à ce que notre université pourrait ressembler avec la nécessité de revoir la mission actuelle pour plusieurs raisons. D'abord les délais étaient importants. Il était impossible d'imaginer que l'on pourrait déposer un mémoire à l'intérieur d'un mois qui avait passé à travers tous les consensus nécessaires de notre communauté universitaire. Donc, je pense que l'idée était d'exprimer une ouverture d'esprit, un dialogue pour revoir la mission de chacun des campus et de l'Université en général. Est-ce qu'il y a eu des réactions de la part de la Commission? Je vous ai expliqué que l'on avait avisé la Commission que l'on ne serait pas en mesure de déposer le mémoire avant le 21 avril 2007 tout simplement parce que le Conseil des gouverneurs souhaitait le voir. Les commissaires nous ont dit qu'ils voulaient nous voir le 11 avril 2007 à Moncton car ils étaient à Moncton. Au moment de les rencontrer, on n'avait pas encore déposé le mémoire. On a déposé le document 24 heures avant la rencontre à Shippagan. On a indiqué à la Commission que l'on pourrait les rencontrer après qu'ils aient pris connaissance du mémoire.

H. Albert : À la page 9, on parle de l'importance de multiplier les efforts de recrutement non seulement ici, mais ailleurs. Je pense que c'est très important. On a une belle population qui vient d'ailleurs à Moncton et tant mieux si l'on peut en recruter davantage. J'ai côtoyé beaucoup d'étudiantes et étudiants d'ailleurs qui sont venus ici à Moncton et qui expliquaient que les structures d'accueil pourraient être améliorées. Je pense qu'il y a un manque. Je sais que nous faisons des efforts, mais si l'on veut bien recruter, je pense que l'on a des efforts additionnels à faire. Je pense que c'est important car il y a dans le document sur la reconfiguration, à la page 5, le point 2 *Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation*. Ce n'est pas seulement à nos étudiantes et étudiants d'aller ailleurs, c'est aussi l'occasion d'en profiter ici. L'occasion de créer des situations où l'on peut échanger avec des collègues de classe, entre autres, sont là et je trouve que l'on manque de belles occasions d'ouverture à l'autre car nous sommes deux solitudes. On n'a pas beaucoup l'occasion de se voir, à part la soirée internationale qui est intéressante et qui est extraordinaire. Je trouve qu'il y a beaucoup d'autres choses à faire.

Recteur et vice-chancelier : Je suis certainement partiellement d'accord avec votre commentaire. Je ne suis pas entièrement d'accord car tout est relatif. Si je regarde, il y a 10 ans, il y a cinq ans et aujourd'hui, il y a eu une évolution au niveau des mécanismes d'accueil de nos étudiantes et étudiants internationaux. J'ai fait le bilan récemment et j'ai demandé des informations au Service aux étudiantes et étudiants. Le Service m'a donné 32 initiatives qui se font au cours de l'année spécifiquement pour l'accueil des étudiantes et étudiants internationaux. C'est insuffisant. C'est pour ça que je suis partiellement d'accord avec vous. J'ajouterais tout simplement que vous avez raison, il faut continuer. Mais le problème posé est plus large. Il touche la communauté universitaire et les villes

17. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

dans lesquelles nos campus sont situés. L'an dernier, il y a eu un reportage à Radio-Canada sur l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux. On n'a pas paru très bien, mais quand on décodait le message, je pense qu'une bonne partie de la frustration était véritablement liée à la communauté plus large que la communauté universitaire.

Deguire : La sénatrice Caron a parlé du financement et ceci est extrêmement important. Je vais faire un bref historique. Pendant les 30 premières années, de 1960 à 1990, nous avons une université en développement. Un certain nombre de professeures et professeurs était ici comme des missionnaires et ont accepté des conditions de travail différentes des autres pour que l'Université se développe. Ensuite, pendant les années 1990, l'Université a commencé à changer; on a reconnu la recherche. À l'avenir, cela ne sera pas suffisant même si l'on obtient de bonnes augmentations pendant les prochaines négociations. Il sera extrêmement difficile d'être compétitif dans les 10, 15, 20 prochaines années car le nombre de candidates et candidats aux postes de professeures et professeurs dans les universités sera plus petit par rapport au nombre de gens prenant leur retraite. D'ici 12 ans, à chaque fois que deux professeures ou professeurs prendront leur retraite, il y en a un qui obtiendra un doctorat et qui cherchera un emploi. Ceci veut dire que l'expression compétitive va être très différente de ce qu'elle était il y a 10, 15 ou 20 ans. Par conséquent, il faut se battre pour obtenir le financement.

Recteur et vice-chancelier : Je ne sais pas si l'intervention du sénateur Deguire était en lien avec le mémoire mais si oui, je présume qu'il se référait au fait que l'on a évoqué la question des besoins financiers.

Deguire : C'est relié au mémoire.

18. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-070421

Recteur et vice-chancelier : On a seulement été en mesure de vous déposer sur la table le procès-verbal du Conseil des gouverneurs car la réunion a eu lieu récemment. Je sais que vous n'avez pas nécessairement eu la chance de le lire. La dernière réunion a touché la question du budget de l'Université. Le budget a été approuvé pour l'année 2007-2008. De plus, il y a eu plusieurs nominations dans les décanats et autres. De plus, nous avons discuté d'un projet de signalisation sur le Campus de Moncton. Ce projet a commencé à l'automne 2006. Il nécessitait la désignation des noms de rues ou de voies de circulation. Plusieurs décisions ont été prises par le Conseil des gouverneurs. Je suis très content que l'on puisse reconnaître des institutions, des moments historiques et autres, mais surtout de reconnaître le nom de madame Antonine Maillet. L'avenue la plus importante du Campus de Moncton se nommera dorénavant Avenue Antonine-Maillet. Aussi, il y a eu une discussion sur un livre qui a été publié l'automne passé par le Centre d'études acadiennes et sur les travaux de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Enfin, le Conseil des gouverneurs a reçu le dernier plan de recrutement et de réussite universitaire.

19. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Le président d'assemblée, maître Gérard Snow, quitte la réunion.

Recteur et vice-chancelier : Je prendrai la présidence pour le point 19, soit l'évaluation du président d'assemblée. Comme vous le savez, il y a plusieurs années que l'on a décidé que le président du Sénat académique ne serait pas le président d'assemblée. Ainsi, un président d'assemblée est choisi annuellement à la réunion du mois d'août. Depuis plusieurs années, maître Gérard Snow est notre président d'assemblée et l'on vous demande de procéder à son évaluation. Le Bureau de direction du Sénat académique reçoit l'évaluation et si celle-ci est bonne et que l'on suggère d'approcher maître Snow, on procédera à son élection au mois d'août.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Président d'assemblée : On aimerait remercier les personnes suivantes qui terminent leur mandat soit Hélène Albert, Gilles Bouchard, Guillot Diotte, Pierrette Fortin, Cheick Tidiane Konate, Colette Landry-Martin, Anne Lowe, Abdelaziz Nait Ajjou, Julie Robichaud, Luc Roy et Marc-André Villard. Merci à toutes ces personnes.

21. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le 24 août 2007 à 8 h 30.

22. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 30.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale